



République Togolaise
Travail - Liberté - Patrie

**RAPPORT 2019 SUR L'ETAT DU SYSTEME D'INFORMATIONS SUR
LE MARCHE DU TRAVAIL (SIMT) AU TOGO**

Sommaire

Sigles et abréviations.....	iii
Rappel de la vision du pays en matière de développement et cadre de politiques sur le marché du travail.....	vii
Avant-propos.....	viii
Remerciements.....	ix
Résumé exécutif.....	x
Introduction.....	1
Partie 1: Contexte de mise en œuvre du SIMT: environnements juridique, institutionnel et politique.....	2
1. Environnements juridique et institutionnel.....	3
2. Environnements politique et stratégique.....	4
Partie 2: Etat du Système d'informations sur le marché du travail en 2018 et perspectives.....	11
1. Dispositions réglementaires et stratégiques.....	12
2. Etat de mise en œuvre du plan d'actions de 2019.....	14
3. Résultats des différentes activités menées sur le marché du travail.....	14
4. Besoins et demandes en statistiques du marché du travail.....	27
5. Perspectives.....	27
Conclusion.....	35
Annexes.....	36

Sigles et abréviations

AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
ANAC	Agence nationale de l'aviation civile
ANGE	Agence nationale de gestion de l'environnement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale du volontariat au Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BG	Budget général
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIE	Budget d'investissement et d'équipement
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CASEF	Centre administratif des services économiques et financiers
CDB	Comité de développement à la base
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CEFE	Compétences économiques par la formation d'entrepreneurs
CERAAS	Centre d'études régional pour l'amélioration de l'adaptation à la sécheresse
CERDI	Centre d'études et de recherche pour le développement international
CeRES	Centre de ressources en entrepreneuriat social
CERSA	Centre d'excellence régional pour les sciences aviaires
CFA	Certificat de fin d'apprentissage
CFMI	Centre de formation aux métiers de l'industrie
CIDAP	Centre international de développement agropastoral
CIPRES	Conférence interafricaine de la prévoyance sociale
CNEJ	Coalition nationale pour l'emploi des jeunes
CNPPS	Conseil national de la promotion et de la protection sociale
CNS	Conseil national de la statistique
COD	Coordination opérationnelle déléguée
CPC	Centrale des producteurs de céréales

CPCAT	Conseil permanent des chambres d'agriculture du Togo
CPSE	Comité du plan sectoriel de l'éducation
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CRA	Centre de ressources artisanales
CRAF	Centre de recherche agronomique de la zone forestière
CSU	Couverture Santé Universelle
CVA	Chaine de valeur ajoutée
DAAF	Direction des affaires administratives et financières
DAC	Direction des affaires communes
DACE	Département d'appui à la création d'entreprises
DACUM	Developing a curriculum
DE	Demandeur d'emploi
DJEJ	Direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
DEP	Direction des études et de la planification
DES	Direction de l'enseignement supérieur
DEST	Direction de l'enseignement secondaire technique
DFPA	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage
DGE	Direction générale de l'emploi
DGT	Direction générale du travail
DGTP	Direction générale des travaux publics
DOE	Direction de l'observatoire de l'emploi
DOPP	Direction de l'orientation professionnelle et de la prospection
DPPE	Direction de la prospective, de la planification et de l'évaluation
DRST	Direction de la recherche scientifique et technique
DSRP	Direction des statistiques, de la recherche et de la planification
EBT	Evaluation des besoins en technologies
EFTPA	Education, formation technique professionnelle agricole
EPES	Etablissements privés d'enseignement supérieur
ESOP	Entreprise de services aux organisations des producteurs
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FAIEJ	Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FBS	Farmers business school
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FETAPH	Fédération togolaise des associations de personnes handicapées
FNAFPP	Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels
FNE	Fonds national pour l'environnement
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
FNGPC	Fédération nationale de groupements des producteurs du coton
FODA	Formation en développement des affaires
FPI	Formation professionnelle d'insertion
FUPROCAT	Fédération des unions de groupements de producteurs de café et de cacao du Togo
GAFSP	Global agriculture and food security program (Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire)
GERME	Gérer mieux votre entreprise

GFRP	Global food response program
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GPC	Groupement de producteurs de coton
GR	Génie rural
IDA	Association internationale pour le développement
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MAEH	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique
MAPS	Plan d'actions de Marrakech pour les statistiques
MDBAJ	Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse
MEL	Maison de l'entrepreneuriat de Lomé
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MFPTRA	Ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque
MIT	Ministère des infrastructures et des transports
MPD	Ministère de la planification du développement
MT	Marché du travail
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de développement et d'exploitation des forêts
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation
ONG	Organisation non gouvernementale
PADAT	Projet d'appui au développement agricole au Togo
PAEIJ-SP	Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs
PAO	Plan d'actions opérationnel
PASA	Projet d'appui au secteur agricole
PDC-Plus	Projet de développement communautaire et des filets sociaux
PDC-ZU	Projet de développement communautaire en zone urbaine
PEJ	Programme pour l'emploi des jeunes
PGICT	Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres
PIT-DD:	Plan d'intégration territorial pour le développement durable
PNACC	Planification nationale de l'adaptation aux changements climatiques
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
PNPER :	Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural
PNPS	Politique nationale de la protection sociale
PNT	Politique nationale du travail
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest
PPP	Partenariat public-privé
PPTD	Programme pays pour le travail décent
PRADEB	Programme d'appui au développement à la base

PRBA	Projet de préparation du premier rapport biennal actualisé du Togo sur les changements climatiques
PRCNDGE	Projet de renforcement des capacités nationales et décentralisées de gestion de l'environnement
ProCiv	Programme pour les centres d'innovation verts
ProDRA	Programme de développement rural y compris l'agriculture
ProFoPEJ	Projet formation professionnelle et emploi des jeunes
ProSecAl	Programme pour la sécurité alimentaire
PSAEG	Projet de soutien aux activités économiques des groupements
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PSN	Programme statistique national
PSNEJ	Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes
ROAME	Répertoire opérationnel africain des métiers et emplois
SAFER	Société autonome pour le financement de l'entretien routier
SALT	Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin
SCAPE :	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SG	Secrétariat général
SIANPE	Système d'information de l'Agence nationale pour l'emploi
SIMT	Système d'informations sur le marché du travail
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNFS-CSU	Stratégie nationale de financement de la promotion de la protection sociale vers la couverture sanitaire universelle
SRI	Système de riziculture intensif
SSN	Système statistique national
TCE	Technique de création d'entreprise
TCNCC	Troisième communication nationale sur les changements climatiques
TIE	Technique d'intégration en entreprise
TRE	Technique de recherche d'emploi
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UTCC	Unité technique café-cacao
WASCAL	West african science service center on climate change and adapted land use
ZAAP	Zone d'aménagement agricole planifiée

Rappel de la vision du pays en matière de développement et cadre de politiques sur le marché du travail

La vision globale du pays est retracée dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022. L'ambition des autorités togolaises, à travers le PND, est de faire du Togo une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde.

Cette vision du développement repose sur les Objectifs de développement durable (ODD), adoptés en septembre 2015 par les Etats membres des Nations unies dont le Togo. Particulièrement, dans la perspective de la réalisation de l'ODD 8 qui vise la promotion d'une croissance durable et inclusive, l'emploi et le travail décent pour tous, il a été recommandé aux Etats de mettre en œuvre des politiques de développement favorisant la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat et stimulant la croissance des micros entreprises, des Petites et moyennes entreprises (PME) tout en facilitant leur transition vers l'économie formelle.

De cette vision, découlent celles de la Politique nationale de l'emploi (PNE), de la Politique nationale du travail (PNT) et le Plan sectoriel de l'éducation (PSE). En effet, la vision de la PNE est de voir, à l'horizon 2030, la plupart des Togolais, sans discrimination aucune et en âge de travailler, disposer d'un emploi décent, de qualité dans l'équité, dans un environnement de croissance économique accélérée inclusive et dans un climat politique et social stable. Celle de la PNT, dans les mêmes horizons se veut contribuer à l'émergence du Togo en garantissant un niveau de compétitivité élevé à l'ensemble des entreprises et un travail décent à tous les travailleurs grâce au fonctionnement harmonieux du marché du travail. Le PSE envisage d'améliorer l'accès, l'équité et la qualité de l'éducation à l'horizon 2025 pour une meilleure adéquation entre les formations offertes et les besoins socio-économiques.

Avant-propos

L'analyse situationnelle de la dynamique du marché du travail au cours d'une période donnée nécessite la production régulière d'informations utiles pour la prise de décisions en vue de promouvoir l'emploi et d'améliorer la qualité de la formation en lien avec les besoins de l'économie.

Les informations recueillies et capitalisées dans le rapport sur l'état du Système d'informations sur le marché du travail (SIMT) émanent des différentes structures intervenant sur le marché du travail.

Ainsi, le rapport SIMT récapitule tous les résultats obtenus sur les plans stratégique et opérationnel qui découlent des activités inscrites dans les politiques, les programmes et projets relatifs à l'emploi et à la formation.

Il a été élaboré par une équipe pluridisciplinaire composée des cadres des départements ministériels concernés, sous la coordination du Département de l'observatoire de l'emploi (DOE) de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Le Directeur général de l'ANPE,

Comlan Edmond AMOUSSOU

Remerciements

Nous voudrions témoigner notre gratitude au Gouvernement togolais qui ne cesse de financer les actions de l'ANPE et particulièrement l'élaboration du présent rapport annuel sur le Système d'informations sur le marché du travail.

Nos sincères reconnaissances vont à toute l'équipe de l'ANPE pour son leadership dans la réalisation de ce document.

Nos remerciements vont également à l'équipe du DOE spécialement à son Directeur Monsieur ABBEY Kokouvi Délali pour la coordination du processus d'élaboration ainsi qu'aux autres membres de l'équipe de rédaction composée de :

MM. AGBOBLI Kossi, ATTA Eyawélé, BADOHOUN Komlan M, NYAVO Messan A. et SEGLA Komi A. (ANPE/MFPTRAPS),

M. AKOUTOU Kodjo (DPPE/MESR),

M. AMEGBO Komlavi (DGE/MFPTRAPS)

M. SOGBO Komlavi E. (DGT/MFPTRAPS),

M. TETE Kossi G. (INSEED/MPDC),

M. BINAFAFAME Kohan Kidékiyime (DJ/MDBAJ),

M. LEMOU Ahèza (DFPA/METFIP),

M. SEGOH Komla Martin (DPPSE/MAPAH),

M. EDOH-AZIANGA Atissogbi (DEP/MEDDPN),

M. DAYO Agbonka N'sougan (SG/MIT),

M. ABIYOU Balaba-Badi (DRH/MSHP).

Nos remerciements vont enfin aux différents ministères et institutions qui ont bien accepté accompagner le DOE dans l'élaboration de ce rapport. Que toutes les personnes de bonne volonté qui ont œuvré, de près ou de loin à l'élaboration de ce document trouvent ici l'expression de notre profonde et sincère gratitude.

Résumé exécutif

Le Gouvernement réalise, à travers le Plan national de développement (PND 2018-2022) mère de toutes les politiques sectorielles, des actions sur le marché du travail pour promouvoir l'emploi et la formation. Les principaux résultats de ces actions sont capitalisés chaque année dans le rapport sur le Système d'informations du marché du travail (SIMT). Ce rapport qui est celui de l'année 2019 met en exergue la dynamique du marché du travail sur les plans juridique, institutionnel, stratégique, et opérationnel.

Sur le plan juridique et institutionnel, le contexte du SIMT en 2019 est caractérisé par la (i) poursuite du renforcement du système statistique national conformément à la loi statistique de 2011 et à la charte africaine de la statistique, (ii) le renforcement du cadre institutionnel du MDBAJ avec l'adoption et la signature des conventions de partenariat pour promouvoir l'artisanat et l'emploi des jeunes et (iii) l'adoption de l'avant-projet de loi d'orientation agricole.

S'agissant du domaine stratégique, l'environnement a été caractérisé par la poursuite de la mise en œuvre du PND et des politiques sectorielles à savoir (i) la politique nationale de l'emploi qui est arrivé à terme en 2018, (ii) la politique nationale de la protection sociale, (iii) la politique nationale du travail, (iv) le plan sectoriel de l'éducation (v) la politique nationale agricole et (vi) le Programme pays de promotion du travail décent 2019-2022.

La mise en œuvre des activités du SIMT en 2019 a été marquée à l'INSEED par l'élaboration du rapport diagnostic du système statistique national permettant l'élaboration de la deuxième stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS II). L'ANPE a réalisé des activités d'entretien de positionnement et de formation des primo demandeurs d'emploi, les visites et les prospections dans les entreprises. De plus, elle a élaboré deux bulletins d'informations sur le marché du travail, le rapport 2018 sur le Système d'information du marché du travail, a réalisé le profil pays du travail décent et l'étude diagnostique des besoins en compétences dans les secteurs des transports et de la logistique.

Dans le domaine du contrôle de l'application de la législation sociale, la DGT a contrôlé 993 entreprises dont 356 du formel, installé 25 comités de sécurité et santé au travail et réglé 1816 conflits de travail dont 836 conflits individuels. En ce qui concerne la promotion du dialogue social, la DGT a visé 6 717 contrats (dont 185 contrats étrangers).

Au total 379 017 emplois (dont 214 039 emplois permanents) ont été générés par la réalisation des activités dans divers secteurs de l'économie.

La situation des emplois se présente comme suit :

Secteurs/Institutions	Permanents (CDI)	Temporaires (CDD)	Stages professionnels/volontariat (employabilité)	Ensemble
Emploi				
<i>ANPE</i>	78	350	1 277	1 705
<i>MDBAJ</i>	13 944	120 024	8 631	142 599
Agricole	199 018	23 680		222 698
Environnement		9 114		9 114
Infrastructures et transports		1 902		1 902
Santé	999			999
INSEED		174		174
Total	214 039	155 070	9 908	379 017

Les actions dans le domaine de l'entrepreneuriat ont permis aux bénéficiaires du FAIEJ et du PAIEJ-SP de créer 1816 entreprises. Par ailleurs, la mise en œuvre des autres projets et programmes d'emploi logés au ministère chargé du développement à la base ont permis de former 19 525 jeunes et artisans en création et gestion d'entreprise et de financer 493 nouveaux plans d'affaires. Dans ce domaine, l'ANPE a formé 440 primo entrepreneurs (dont 110 femmes) en techniques de création et de gestion d'entreprise avec 327 plans d'affaires finalisés.

Dans le domaine de la formation, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a poursuivi sa politique d'inspection des établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) et la mise en œuvre du système d'assurance qualité qui a conduit à l'adoption par décret en novembre 2019 de la politique nationale de la qualité.

L'effectif des étudiants des universités publiques de l'année académique 2018-2019 est de 76 449 dont 18 350 à l'université de Kara. La proportion des filles dans ces deux universités est de 32% (33,3% à l'université de Lomé et 27,8% à l'université de Kara).

La poursuite de la mise en œuvre du PSE dans le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) s'est matérialisée par la mise en œuvre de sa stratégie et du schéma directeur de la formation duale.

Le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a poursuivi la formation des facilitateurs en Developing a curriculum (DACUM) phase III, avec l'appui technique et financier de la GIZ et a procédé à la révision des curricula de formation. En matière de renforcement des capacités, le FNAFPP a financé la formation de 437 apprentis dont 129 femmes. Ce fonds a aussi financé la formation de 3 825 acteurs dont 1 393 femmes de différents secteurs d'activités sur toute l'étendue du territoire national. Parmi les bénéficiaires de ces formations, il est dénombré (i) 1 257 enseignants du ministère formés en pratiques pédagogiques et nouvelles technologies de leurs spécialités et (ii) 168 jeunes artisans formés en entrepreneuriat en partenariat avec le FAIEJ et l'ONG berceau d'avenir.

S'agissant des examens le taux de réussite au baccalauréat 2019 est de 54,2% toutes séries confondues, soit 40 043 admis sur 73 885 candidats. Une analyse suivant le type de baccalauréat donne un taux de réussite de 51,0% pour l'enseignement général (32 520 admis sur 63 720 candidats) et 74,0% pour l'enseignement technique (7 523 admis sur 10 165 candidats).

L'examen du BTS 2019 a couvert 32 filières, pour un effectif total de 3 234 candidats. Le taux national d'admissibilité est de 49,7%.

Au niveau du système d'enseignement technique et de la formation professionnelle, les taux de réussite au CFA, CQP, CAP et BT sont respectivement de 97,8%, 97,6%, 81,0% et 72,2%.

Introduction

Le Plan national de développement (PND), adopté en 2018 puis lancé officiellement en 2019, constitue le bréviaire de toutes les actions de l'Etat sur la période 2018-2022. A travers ce plan, le Gouvernement entend créer les conditions nécessaires à l'émergence économique du Togo à l'horizon 2030. Arrimé aux Objectifs de développement durable (ODD), le PND envisage la transformation structurelle de l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois et induisant l'amélioration du bien-être social.

Ainsi, la promotion de l'emploi et de la formation, retracée dans les politiques sectorielles (PNE, PNT, PSE, PNA, etc.), reste l'un des fondements majeurs du PND. Pour ce faire, l'atteinte des objectifs du PND a nécessité la réalisation en 2019 de plusieurs actions inscrites dans ces politiques sectorielles. Par ailleurs, la conduite des projets et programmes adossés aux politiques sectorielles a permis de générer des emplois dans les différents secteurs de l'activité économique et a contribué à l'amélioration de la qualité de la formation.

Pour capitaliser les résultats issus des activités réalisées dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, des infrastructures et transports, le rapport SIMT est produit chaque année par la Direction de l'observatoire de l'emploi (DOE/ANPE). Ce rapport constitue une source d'informations sur la dynamique du marché du travail au cours de l'année 2019 et facilite la prise de décisions aux autorités pour améliorer la situation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Le présent rapport comporte trois parties. La première fait un focus sur le contexte de mise en œuvre du SIMT en 2019. La seconde met en exergue l'état du système d'informations sur le marché du travail et la dernière présente le plan d'actions 2020 et les perspectives.

Partie 1: Contexte de mise en œuvre du SIMT: environnements juridique, institutionnel et politique

Cette partie présente l'environnement qui a prévalu en 2019 en lien avec le système d'informations sur le marché du travail sur les plans juridique, institutionnel, politique et stratégique.

1. Environnements juridique et institutionnel

1.1 Stratégie nationale de développement de la statistique et Système statistique national

Conformément au Plan d'actions de Marrakech pour les statistiques¹ (MAPS) de 2004, le Togo a élaboré et mis en œuvre sa première Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2009-2013 et exécuté des plans d'actions sur la période 2014-2018 pour pallier l'absence d'une nouvelle stratégie.

Le cadre institutionnel et organisationnel s'est amélioré suite à la mise en œuvre de la SNDS avec l'adoption de la loi statistique en mai 2011 et sa promulgation en juin 2011. Cette loi, en son application a créé le Conseil national de la statistique (CNS) ainsi que ses différents comités sectoriels.

Malgré ces acquis, il se pose d'importants défis à relever en termes de faiblesse de la coordination, d'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité et de diffusion des données statistiques.

Dans le cadre de la redynamisation des activités du système statistique national (SSN), une session du Conseil national de la statistique (CNS) a été organisée au titre de l'année 2019 et a permis d'adopter le rapport statistique national 2018 et le programme statistique national 2019. Il s'est tenu également deux sessions extraordinaires du CNS, courant 2019 qui ont permis d'adopter la feuille de route et le rapport diagnostic du Système statistique national dans le cadre du processus d'élaboration de la SNDS-II 2020-2024.

Dans la mise en œuvre de la feuille de route, les travaux effectués ont abouti à la réalisation de l'analyse diagnostique des secteurs « des statistiques économiques et financières », « des statistiques démographiques, sociales et judiciaires » et « des statistiques rurales et environnementales ». Ces diagnostics sectoriels ont servi à actualiser le rapport diagnostic du SSN de 2016 et dont l'objectif est d'évaluer les performances du SSN en vue de proposer des orientations pour l'élaboration de la SNDS-II. De ce document a découlé l'élaboration et l'adoption du rapport diagnostic national.

¹ Relatif l'élaboration par les pays à faible revenu des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) qui devront être les cadres fédérateurs des initiatives en matière de statistique au niveau de chaque pays.

1.2 Coordination du Système d'informations sur le marché du travail

Par essence, le système d'informations sur le marché du travail (SIMT) est l'ensemble des dispositions, procédures et mécanismes institutionnels mis en place pour coordonner la collecte, le traitement, l'archivage et la diffusion de l'information sur le marché du travail. Il comprend généralement les producteurs, les sources de données, les utilisateurs et l'information sur le marché du travail proprement dite.

La coordination du SIMT est assurée par l'ANPE à travers sa Direction de l'observatoire de l'emploi (DOE). Celle-ci s'appuie sur les points focaux provenant des secteurs de l'emploi, de la formation et des institutions clés pour constituer un réseau de partenaires. La DOE s'emploie à produire des informations sur le marché du travail (les bulletins semestriels, le rapport annuel sur l'état du SIMT et des études spécifiques relatives au marché du travail) avec la participation des points focaux aux différents travaux de collecte, de traitement, d'analyse des données et de partage des résultats à travers des ateliers techniques ou des rencontres périodiques. De plus en 2019, la DOE a reçu un appui financier de la CNEJ pour l'élaboration de l'annuaire statistique de 2019.

A l'instar du système national de production des données, le SIMT est confronté aux problèmes de ressources humaines et financières avec son corollaire de productions irrégulières de statistiques. Cette situation pourra s'améliorer si les informations de sources administratives sont harmonisées, bien stockées et rendues disponibles en vue de favoriser leur exploitation pour la réalisation des analyses thématiques plus approfondies.

2. Environnements politique et stratégique

2.1 Plan national de développement (PND)

Au terme de la mise en œuvre de la SCAPE, le Togo s'est doté d'un Plan national de développement (PND) pour la période 2018-2022. Le PND entend concilier et traduire les ambitions d'émergence et de développement durable à travers la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation de l'environnement.

Le PND se structure en trois axes à savoir :

Axe 1 « mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ». Il vise l'amélioration des performances logistiques et contribue à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité globale de l'économie et à la création d'emplois décents.

Axe 2 « développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives » a pour finalité la réduction de la pauvreté à travers l'accélération de la création de la richesse et d'emplois décents;

Axe 3 « consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion » permet d'améliorer le niveau de développement humain.

2.2 Politique nationale de l'emploi

La Politique nationale de l'emploi (PNE) et sa stratégie pour l'emploi des jeunes, adoptées en 2014, sont arrivées à terme en 2018. Elles ont fait l'objet d'évaluation dont les conclusions recommandent la révision de la PNE en vue de son arrimage aux objectifs du PND.

Toutefois, d'autres stratégies issues de la PNE sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit de :

- la stratégie de la migration professionnelle et de son plan d'actions opérationnel. Cette stratégie a pour principal objectif de contribuer au développement du Togo par une gouvernance et une gestion équitable de la migration professionnelle. Il s'agit, spécifiquement de promouvoir les aspects positifs de la migration professionnelle, d'améliorer les conditions d'une migration régulière des travailleuses et travailleurs, d'améliorer le cadre institutionnel de la migration professionnelle au Togo, d'améliorer la protection des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs migrants (es) y compris la non-discrimination et l'équité de genre. Elle vise également à accroître la contribution des travailleuses et travailleurs migrants (es) à la création d'emplois, de richesses et au renforcement des compétences nationales.
- Plan d'actions pour l'accès des personnes handicapées à l'emploi qui vise à promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans des conditions qui respectent la dignité exigée par la convention relative aux droits des personnes handicapées.

Par ailleurs, des programmes d'employabilité comme le programme d'Appui à l'employabilité et au développement de l'embauche (AIDE) et le Programme national de volontariat au Togo (PROVONAT) sont en cours de mise en œuvre.

De plus, d'autres programmes et projets d'auto-emploi notamment le Projet national de l'entrepreneuriat rural (PNPER), le Programme d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) au Togo, le Programme d'appui au développement à la base (PRADEB) contribuent au développement de l'entrepreneuriat. En outre le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) et le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque (MIFA) assurent l'accompagnement technique et financier aux porteurs de projets d'entreprises.

Enfin un programme d'adaptation professionnelle a été élaboré et validé en 2019.

2.3 Programme Pays de promotion du travail Décent(PPTD) 2019 -2022

Dans le but d'accompagner le Gouvernement togolais dans ses efforts de promotion du travail décent, les mandants tripartites avec l'appui technique et financier du Bureau international du travail (BIT) ont élaboré une deuxième génération du Programme pays de promotion du travail décent (PPTD) pour la période 2019-2022 après une première génération qui a couvert la période 2010 à 2015. Le PPTD, arrimé au PND 2018-2022 à travers son axe stratégique 3, sert de cadre de référence pour la coopération entre le Togo et le BIT.

Le document du PPTD est structuré en trois axes prioritaires dégagés de manière consensuelle par les mandants tripartites (gouvernement, employeurs, travailleurs) après un diagnostic et une analyse approfondie du contexte national en matière sociale. Il s'agit de :

- La promotion de l'emploi décent pour tous, notamment les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les migrants ;
- Le renforcement et l'extension de la protection sociale et;
- La promotion des normes du travail par le dialogue social.

A chacune de ces priorités sont fixés trois résultats à atteindre avec des indicateurs objectivement mesurables et des produits pertinents à livrer.

2.4 Politique nationale de la protection sociale

La Politique nationale de la protection sociale (PNPS) a pour objectif général la protection de la population contre les vulnérabilités et les risques sociaux. Elle repose sur trois axes principaux :

- Le premier vise à renforcer et à étendre le système contributif d'assurance sociale fiable et économiquement viable, qui apporte une réponse aux risques liés à la santé, aux maladies professionnelles et accidents de travail, à la vieillesse, aux décès, aux invalidités et à la prise en charge des besoins des enfants. Il s'intéresse aux agents publics et assimilés, aux salariés du privé, aux indépendants, aux travailleurs de l'économie informelle et agricole ainsi que toutes autres populations ayant les capacités de contribuer à des régimes d'assurance contributive. Les défis et enjeux cruciaux liés au système actuel d'assurance sociale restent la pérennité financière, la gouvernance, la couverture et l'extension au-delà du secteur formel qui sont pris en compte par la PNPS ;
- Le deuxième permet de prévenir l'indigence et de renforcer le capital humain des personnes les plus vulnérables, notamment celles ayant des enfants par le biais d'un système intégré de filets sociaux de sécurité qui répondent aux besoins des pauvres chroniques, des individus affectés par des chocs et des catastrophes ainsi que des groupes vulnérables spécifiques et de faciliter leur accès aux services sociaux de base ;
- Le dernier axe consiste à promouvoir les conditions de travail décent pour tous les travailleurs et à renforcer l'employabilité, l'accès aux emplois et aux revenus des groupes souvent exclus du marché du travail en lien avec les politiques nationales du travail et de l'emploi. Il prend en compte tous les exclus du marché du travail notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées et tous les travailleurs à risque d'une situation d'absence de conditions de travail décent.

La protection sociale considère que l'emploi est la source principale de création de richesses et de renforcement des capacités des populations à se prendre en charge. Dans ce cadre, elle entend que chaque travailleur ait droit à des conditions de travail décent et puisse accéder à un minimum de protection sociale le protégeant contre les risques liés au travail.

2.5 Politique nationale du travail

La vision de la Politique nationale du travail (PNT) est de contribuer à l'émergence du Togo en garantissant un niveau de compétitivité élevé à l'ensemble des entreprises et un travail décent à tous les travailleurs, grâce au fonctionnement harmonieux de son marché du travail à l'horizon 2030.

Cette vision découle des instruments internationaux de référence tels que la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (juin 2008), l'Agenda pour le travail décent en Afrique (2007-2015) et les conclusions de la 12^{ème} Réunion régionale africaine de l'OIT (octobre 2011).

En 2012, le Togo a élaboré sa première PNT pour la période 2012-2017. Cette politique étant arrivée à terme, le processus de son évaluation et de l'élaboration d'une nouvelle politique axée sur les objectifs du PND est en cours. En attendant ce document, la Direction générale du travail (DGT) s'est dotée d'une Stratégie pluriannuelle de l'inspection du travail (SPIT) pour une période de trois ans (2018-2020).

Le plan stratégique de l'inspection du travail couvre les secteurs du commerce, des BTP et des industries extractives. Il constitue un outil de planification arrimé au PND en son axe 3 et aux ODD notamment l'objectif 8 qui vise à « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

Dans la mise en œuvre de la SPIT, l'objectif de développement visé dans le secteur du commerce est de promouvoir le respect de la législation en matière des Principes et droits fondamentaux au travail (PDFT) et de Santé et sécurité au travail (SST). Plus spécifiquement, il s'agit d'améliorer le respect des normes en matière de travail des enfants et de discrimination, réduire l'exposition des travailleurs aux risques chimiques, physiques et ergonomiques et améliorer le respect des droits en matière de salaire et de couverture sociale.

Pour les industries extractives, il s'agit d'accroître la conformité à la loi des Très petites entreprises/Petites et moyennes entreprises (TPE/PME) en particulier dans l'économie informelle en matière de respect des PDFT et SST. Comme objectifs spécifiques, les services d'inspection se proposent de réduire le travail des enfants et améliorer la prévention des Accidents de travail/Maladies professionnelles (AT/MP).

Dans le secteur des BTP, l'objectif est d'accroître la conformité à la loi des TPE/PME et spécifiquement agir pour éradiquer le travail des enfants de moins de 15 ans, améliorer les conditions de sécurité et santé des travailleurs et prévenir les risques professionnels.

Par ailleurs, la SPIT a également identifié comme objectif de rendre performante les interventions des services d'inspection du travail dans les TPE/PME et les unités de l'économie informelle. Il vise à renforcer les capacités techniques et matérielles des services d'inspection du travail.

Pour atteindre ces objectifs, une démarche interactive a été retenue. Elle consiste à effectuer des visites initiales dans les entreprises, mobiliser et impliquer les partenaires/acteurs clés que sont les travailleurs, les organisations d'employeurs, les syndicats, les services publics, les collectivités locales, le système d'inspection du travail, etc. Il s'agit également d'informer,

sensibiliser, former, faire le suivi des recommandations et éventuellement sanctionner les infractions constatées.

2.6 Rappel des conventions relatives à l'emploi et au travail ratifiées par le Togo

Membre de l'OIT depuis 1960, le Togo a ratifié à ce jour 24 conventions en vigueur dans les domaines du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Il convient de noter que deux conventions ont perdu leur objet et/ou n'apportent plus une contribution utile à l'accomplissement des objectifs de l'OIT. A cet effet, elles ont été abrogées par décision de la Conférence internationale du travail à sa 106e session tenue en 2017. Il s'agit de :

- La Convention n° 4 sur le travail de nuit (femmes), 1919 ;
- La Convention n° 41 (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934.

Par ailleurs, en dehors de ces conventions de l'OIT, le Togo a aussi ratifié le 28 décembre 2011 la Convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES).

2.7 Plan sectoriel de l'éducation (PSE)

Le secteur de l'éducation est régi depuis 2010 par un plan sectoriel (PSE). Ce document cadre de développement définit les orientations qui permettront d'améliorer l'accès, l'équité et la qualité de l'éducation au Togo. Quatre sous-secteurs sont principalement impliqués dans le déroulement de cette politique : (i) enseignement préscolaire, primaire et secondaire (ii) enseignement technique et formation professionnelle, (iii) l'enseignement supérieur et la recherche et (iv) l'alphabétisation.

Le PSE repose principalement sur quatre axes :

Axe 1 : développer un enseignement fondamental de qualité (prenant en compte le primaire et le premier cycle du secondaire) avec pour objectif prioritaire l'atteinte de la scolarisation primaire universelle en 2022 ;

Axe 2 : étendre la couverture du préscolaire, notamment le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales et des milieux les plus défavorisés ;

Axe 3 : développer, dans l'enseignement secondaire second cycle, l'enseignement technique et la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, des formations qui, en quantité comme en qualité, seraient déterminées en référence aux demandes de l'économie togolaise ;

Axe 4 : diminuer le taux d'analphabétisme.

Dans le but d'arrimer le PSE aux Objectifs de développement durable (ODD) et au Plan national de développement (PND), une seconde révision du PSE est amorcée en 2018 avec l'élaboration d'un diagnostic sur l'éducation togolaise. Les résultats de cette étude diagnostique ont permis de faire la révision du PSE en 2019.

2.8 Politique nationale agricole

La politique agricole a pour vision de développer « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030». Pour ce faire, le gouvernement entend accélérer la création d'emplois et réduire la pénibilité du travail.

A cet effet, pour répondre aux objectifs du PND, le ministère de l'agriculture de la production animale et halieutique s'est fixé entre autres objectifs le développement et l'amélioration du niveau des revenus agricoles et la création des emplois agricoles décents. Pour y arriver, plusieurs mesures ont été prises notamment la promotion de l'innovation technologique, la formation professionnelle et l'assurance de la diffusion des meilleures techniques pour accompagner la transformation de l'agriculture.

Pour opérationnaliser ces mesures, il est élaboré le PNIASAN qui repose sur le renforcement et la mise en place d'instruments visant à inciter les acteurs publics et privés à fédérer les efforts pour valoriser les potentialités environnementales, économiques et sociales du Togo. Cette stratégie s'illustre déjà à travers la mise en place du projet de développement de dix agropoles au Togo dont celles de Kara (en cours de réalisation), Oti et Haut mono choisies comme pilotes. Ceci se traduit également par la mise en place du mécanisme incitatif pour le financement agricole fondé sur le partage de risques déjà en exécution et d'autres projets de développement en cours de mise en œuvre.

2.9 Politique nationale de santé

Le gouvernement togolais, dans le but d'améliorer l'état de santé de la population, a initié depuis les années 1990 la réforme du secteur de la santé axée sur la mise en place des soins de santé primaires (SSP) sur la base de la déclaration de Lusaka et de la stratégie de l'initiative de Bamako.

La politique nationale de santé (PNS) a été adoptée en septembre 1998. Elle a été révisée en 2011. Son objectif fondamental est de réduire les taux de mortalité et de morbidité liés aux maladies transmissibles et non transmissibles à travers une réorganisation et une meilleure gestion du système de santé et une amélioration continue de l'accessibilité de tous, particulièrement les plus vulnérables dont le couple mère-enfant, aux services de santé de bonne qualité.

Dans le but de rendre opérationnelle cette politique, deux plans de développement sanitaires notamment le plan de développement des ressources humaines en santé (PDRHS) pour 2016-2020 et le plan national de développement sanitaire (PNDS) pour 2017-2022 ont été adoptés.

Le PDRHS a pour objectif est de disposer à tous les niveaux du système de santé, les ressources humaines adéquates en quantité et en qualité, performantes et équitablement réparties pour une couverture universelle en santé.

Il s'articule autour de quatre stratégies :

- Stratégie 1 : Amélioration de la dotation des structures de santé en ressources humaines en santé (RHS) ;
- Stratégie 2 : Amélioration de la répartition des RHS en faveur des zones déficitaires
- Stratégie 3 : Amélioration de la qualité des RHS ;
- Stratégie 4 : Renforcement de la gouvernance et le leadership des structures chargées de la gestion des RHS.

Le PNDS vise à améliorer la santé de la population à travers le développement d'un système de santé performant basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous, en particulier les plus vulnérables.

Le PNDS 2017-2022 se décline en cinq axes stratégiques en cohérence avec les priorités nationales et internationales, les enjeux et les défis majeurs du secteur. Il s'agit de :

- Axe stratégique 1 : Accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile et renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents ;
- Axe stratégique 2 : Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles ;
- Axe stratégique 3 : Amélioration de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ;
- Axe stratégique 4 : Renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles et promotion de la santé ;
- Axe stratégique 5 : Renforcement du système de santé vers la Couverture sanitaire universelle (CSU) y compris la santé communautaire.

Partie 2: Etat du Système d'informations sur le marché du travail en 2018 et perspectives

Cette section évoque les réalisations enregistrées en 2019 et les perspectives en relation avec le système d'informations sur le marché du travail.

1. Dispositions réglementaires et stratégiques

1.1 Dispositions réglementaires et stratégiques à l'INSEED

Après la création de l'INSEED organe de coordination du système statistique national (SSN) par décret n°2015-020/PR du 24 février 2015 en application de la loi statistique du 3 juin 2011 et la nomination des premiers responsables (Directeur général, Secrétaire général, des Directeurs centraux, Directeurs régionaux, Chefs de division), la mise en œuvre de l'organigramme en vue de l'opérationnalisation complète de l'INSEED, a été marquée en 2019 par la mise en place des organes de gestion des marchés publics. Il s'agit notamment de la Cellule des marchés publics (CPM), des Commissions de passation et de contrôle des marchés publics. Ces organes sont chargés de l'organisation, la passation et le contrôle des marchés de l'institut

Ce nouveau statut d'autorité contractante fait de l'INSEED une personne morale de droit public ayant la prérogative de conclure des contrats d'achat de biens ou de service au nom de l'Etat.

1.2 . Dispositions réglementaires du MDBAJ

Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire concerne principalement l'adoption de divers textes, la signature des conventions et l'établissement de cadre d'échanges et de partenariat.

Au titre du renforcement du partenariat, le ministère a, au cours de l'année 2019 signé plusieurs conventions de partenariat. Il s'agit de : (i) la convention de partenariat entre l'Union des chambres régionales de métiers (UCRM) et l'Institut national d'assurance maladie (INAM) pour la couverture maladie des artisans; (ii) la convention de partenariat entre l'UCRM et la Chambre de métiers de Cologne (Allemagne) pour l'amélioration de la performance, de la compétitivité des entreprises artisanales et des artisans ; (iii) la convention de partenariat entre l'UCRM et l'ANPE pour l'insertion des jeunes artisans sortants de la formation de type dual ; (iv) la convention de partenariat avec le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) pour renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs en capacités managerielles et additionnelles ; (v) la convention de partenariat entre le PAEIJ-SP et l'institut togolais de recherche agricole (ITRA) afin d'accorder une réduction de 50% sur les prestations de service aux entreprises partenaires du projet. Cette Convention a permis de renforcer les capacités techniques du laboratoire contrôle-qualité-normalisation des denrées alimentaires de l'ITRA en équipements d'analyse physico-chimique; (vi) la convention de partenariat Public-Privé (PPP) avec chaque cluster (AGROKOM; JCAT; CAT; SAM et NSCPA) et le PAEIJ-SP; (vii) la convention de partenariat entre la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ) et l'Ambassade des USA créant le Centre de ressources en entrepreneuriat social (CeRES) et l'organisation annuelle de la conférence internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociale

des entreprises au Togo ; (viii) l'accord de partenariat CNEJ-Ambassade des USA-Ecobank ETI pour la mise en place d'un programme de mentorat des entrepreneurs sociaux du Togo, etc.

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance du secteur de l'artisanat, deux textes réglementaires ont été élaborés et signés notamment la décision portant institution du service technique d'orientation et de supervision de l'apprentissage et celle portant définition du registre d'apprentissage. De plus, un centre d'incubateur et d'informations pour jeunes entrepreneurs dénommé « NUNYA-LAB » est créé à la maison des jeunes d'Amadahomé à Lomé par le FAIEJ et un centre de production (transformation) en cours de mise en place à Tsévié où des équipements nécessaires seront installés en vue de permettre aux jeunes entrepreneurs de réaliser leurs activités.

Dans le cadre de l'appui aux centres de formation métiers, un projet de convention de partenariat entre l'Unité de gestion du PAEIJ-SP et l'Institut national de formation agricole (INFA) a été élaboré.

En vue d'améliorer ses performances, le FAIEJ a revu 15 cadres de partenariat dont onze avec les Institutions Financières dans les régions Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes et une (01) avec les guichets d'accueil et d'orientation des jeunes.

Il est à rappeler également que le ministère, à travers la CNEJ a rendu opérationnel la plateforme de concertation entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes. C'est un cadre d'échanges qui rassemble les partenaires du secteur public et privé, des organisations internationales d'appui au développement et les acteurs de la société civile regroupés en trois pôles thématiques (employabilité, entrepreneuriat, gouvernance et mobilisation de ressources) Chaque pôle est composé de trois groupes thématiques ; le pôle employabilité est composé des groupes thématiques « adéquation emploi-formation », « placement-orientation-profil » et « inclusion sociale et reconversion ». Le pôle entrepreneuriat rassemble les groupes thématiques « institutions couveuses », « institutions incubatrices » et « institutions accélératrices ». Enfin le pôle gouvernance-mobilisation de ressources comporte les groupes thématiques « partenariat public-privé », « administrations publiques et décentralisées » et « partenaires techniques et financiers ».

1.3 Dispositions réglementaires du secteur agricole

Le ministère chargé de l'agriculture a adopté l'avant-projet de loi d'orientation agricole avec pour objectif de donner plus de légitimité aux métiers de l'agriculture et de doter les acteurs d'un statut qui va les rendre plus professionnels.

L'année 2019 a été également marquée par : la structuration des chaînes de valeurs agricoles, la mise en place de plusieurs interprofessions agricoles, la nomination d'un directeur Général à l'Agence de promotion et de développement des agropoles (APRODAT) et le changement

du statut du mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) qui est devenu une société anonyme (SA).

2. Etat de mise en œuvre du plan d'actions de 2019

Le plan d'actions de 2019 comportait 188 activités réparties en 117 pour le secteur de l'emploi et 71 pour celui de la formation. Un peu plus de la moitié (53,7%) ont été totalement exécutées contre 24,0% qui n'ont pas été réalisées. Les activités en cours d'exécution représentent 22,3%.

Par ailleurs, dans le secteur de l'emploi, les activités totalement réalisées représentent 53,0%, celles non réalisées 22,2% et 24,8% pour celles en cours d'exécution. Dans celui de la formation, les activités entièrement réalisées et celles non réalisées sont respectivement de 54,9% et 26,8%. Les activités qui n'ont pas été mises en œuvre représentent 18,3%.

Tableau 1 : Récapitulatif de l'état de réalisation des activités du plan d'actions de 2019

Etat	Emploi	% Emploi	Formation	% Formation	Ensemble	Pourcentage
Réalisées	62	53,0%	39	54,9%	101	53,7%
En cours	29	24,8%	13	18,3%	42	22,3%
Non réalisées	26	22,2%	19	26,8%	45	24,0%
Total	117	100,0%	71	100,0%	188	100,0%

Source : PTA, 2019 et Calculs DOE.

Le retard et l'insuffisance de financement aussi bien de la part des partenaires que de celle de l'Etat sont, entre autres, les raisons qui expliquent la non réalisation de certaines activités. Notons également que la faible capacité de consommation des crédits alloués et la lourdeur dans le processus de passation des marchés publics restent également des handicaps dans l'exécution de certaines tâches.

3. Résultats des différentes activités menées sur le marché du travail

3.1 Coordination et production d'informations sur le marché du travail en 2019

Les activités initiées en 2019 au niveau de la Direction de l'observatoire de l'emploi qui coordonne le système d'informations sur le marché du travail ont permis de renforcer celui-ci et de répondre à son objet. Elles ont abouti à des résultats parmi lesquels on peut citer: la tenue effective des 2 rencontres annuelles des points focaux, la production de 2 bulletins semestriels d'informations sur le marché du travail et du rapport 2018 sur le SIMT, l'organisation de la formation sur l'outil «Skills for trade and economic diversification» (STED), le renforcement des capacités dans l'élaboration du document *Profil pays du travail décent*, la réalisation des études sur les métiers porteurs et la caractérisation des bénéficiaires de la formation professionnelle dans la zone d'implantation de l'agropole de la région de la Kara et l'actualisation du site web de la DOE.

3.2 Principales activités menées sur le marché du travail par les ministères chargés de l'emploi et de la formation

❖ **Ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale**

• **Agence nationale pour l'emploi (ANPE)**

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a pour mission principale de promouvoir l'emploi à travers l'intermédiation et l'observation du marché du travail.

Pour bénéficier des offres de services de l'ANPE, il est fait obligation à tout primo demandeur d'emploi de s'inscrire sur le système d'information de l'ANPE (SIANPE). L'inscription donne droit à une carte de demandeur d'emploi (DE).

En 2019, ils étaient 10 010 DE à s'inscrire sur le SIANPE. Parmi les inscrits, 9 981 résidents sur le territoire contre 29 qui sont à l'étranger. Les demandeurs d'emploi qui ont obtenu leurs cartes sont au nombre de 9 932. Les conseillers en emploi ont reçu en entretien de positionnement 8 237 DE. Ils ont identifié et formé 5 309 d'entre eux en techniques de recherche d'emploi (TRE) et 2000 en techniques d'intégration en entreprise (TIE). Parmi les candidats à l'emploi formés, 2 376 ont bénéficié d'un suivi de la part des conseillers. Par ailleurs, 2 284 autres, ont été accompagnés en orientation scolaire et professionnelle inclusive dont 544 DE pris individuellement en charge.

En vue d'accompagner les entreprises dans le recrutement du personnel compétent, les conseillers de l'ANPE ont réalisé des prospections dans 650 entreprises et 1 246 visites dans 481 autres. De ces activités, 633 emplois ont été trouvés. En outre, 37 emplois ont été satisfaits, sur demande des entreprises, soit pour un recrutement ou un placement. Au total, l'ANPE a enregistré 670 emplois dont 428, totalement pourvus. Des offres pourvues, on note 392 placements et 36 recrutements. Les employeurs, ont plus proposé des contrats à durée déterminée (339) au cours de l'année 2019. Les agents de maîtrise ont été plus placés et / ou recrutés avec un taux de 45,8%.

L'ANPE a poursuivi, durant l'année 2019, l'exécution du programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE). Elle a placé, sur les 8 920 qui ont exprimé ce besoin, 1 277 primo demandeurs d'emploi (dont 45,7% de femmes) en stage, en vue de renforcer leur employabilité à travers l'acquisition de l'expérience professionnelle, auprès de 301 entreprises.

Dans le but de maximiser le potentiel de création d'emplois et de richesses, les conseillers ont animé des ateliers d'éveil à l'esprit entrepreneurial au profit de 540 demandeurs d'emploi et formé 440 primo entrepreneurs dont 101 femmes en techniques de création d'entreprise (TCE). La plupart des primo entrepreneurs formés (265), proviennent du FAIEJ et de la FETAPH. Le suivi individuel des jeunes formés a permis de finaliser 327 plans d'affaires.

• **Direction générale de l'emploi (DGE)**

La Direction générale de l'emploi a principalement pour mission de conduire l'élaboration de la politique nationale de l'emploi (PNE), de veiller à la prise en compte des questions de l'emploi dans l'élaboration des politiques macroéconomiques globales et sectorielles,

d'élaborer des programmes et projets relatifs à la promotion de l'emploi et d'assurer leur suivi- évaluation.

S'inscrivant dans la droite ligne de la mission sus-évoquée et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la PNE, la DGE a programmé des activités pour l'année 2019.

En effet, les priorités de la DGE en 2019 ont porté essentiellement sur trois axes d'orientations à savoir : (i) le renforcement du cadre de coordination et de pilotage du secteur de l'emploi, (ii) l'amélioration des outils de promotion de l'emploi et (iii) le développement des opportunités de création d'emploi.

Ainsi, la DGE a procédé en 2019 à :

- La vulgarisation des instruments juridiques de promotion de l'emploi des personnes handicapées ;
 - L'organisation de visite d'étude sur la gouvernance de la migration de travail ;
 - La finalisation et la validation du programme de reconversion des diplômés de longue durée ;
 - La formation des mandants tripartites sur les techniques d'élaboration de la politique de l'emploi basée sur les données probantes ;
 - Le recrutement d'un consultant pour l'évaluation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi ;
 - L'organisation des rencontres des organes de suivi de la politique nationale de l'emploi et de ses stratégies ;
 - La poursuite de la vulgarisation de la stratégie nationale de migration professionnelle et son plan d'action opérationnel dans les régions Maritime et Plateaux.
-
- **Direction générale du travail (DGT)**

La DGT a pour mission principale le contrôle de la réglementation en matière de travail et la promotion du dialogue social.

Dans l'exercice de ses missions, la DGT a contrôlé 993 entreprises dont 356 de l'économie formelle. Il faut noter que Lomé commune a enregistré le plus grand nombre d'entreprises contrôlées (469), suivi de la région Maritime (113). La région des Plateaux a enregistré le plus faible nombre d'entreprises contrôlées (55).

La direction a également installé 25 comités de sécurité et santé au travail dont 15 dans la région de Lomé commune, 5 dans la Kara, 3 dans la Maritime et 2 dans les Plateaux.

Par ailleurs, 49 travailleurs ont bénéficié des appuis psychologiques et 30 des certificats médicaux d'embauche.

En ce qui concerne la promotion du dialogue social et de la coopération tripartite, la DGT a enregistré 1 816 conflits du travail dont 836 conflits individuels. Il faut relever que 199 conflits n'ont pas connu d'issue favorable devant les inspecteurs du travail. Elle a également visé 6 717 contrats répartis comme suit : 6 532 contrats nationaux et 185 contrats étrangers.

La DGT a également visé des contrats de travail au cours de l'année 2019. La répartition selon la durée montre 6 056 contrats à durée déterminée contre 661 contrats à durée

indéterminée. Selon le sexe, il ressort que 1 280 contrats concernent les femmes. Elle a en outre visé 66 règlements intérieurs.

❖ **Ministère de la planification du développement et de la coopération**

L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)

L'INSEED a réalisé plusieurs activités au titre de l'année 2019 qui ont généré des emplois. Il s'agit notamment de l'enquête auprès des ménages et des entreprises, sur le coût et la perception de la corruption au Togo (EPCCT) et l'enquête auprès des ménages du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAIEJ-SP) au Togo. Ces activités ont généré 152 emplois temporaires dont 43 occupés par les femmes.

Par ailleurs, l'enquête sur les flux transfrontaliers non enregistrés entre le Togo et ses économies limitrophes et celle sur le commerce international des services ont généré 22 emplois temporaires.

• **Ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse**

Le ministère a réalisé au titre de l'année 2019 des activités pour la promotion de l'inclusion sociale, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi particulièrement des jeunes.

En matière d'inclusion sociale et économique les activités menées sont relatives au renforcement des capacités des communautés et organisations à la base, à la valorisation des potentialités productives locales, au développement des infrastructures sociocommunautaires et économiques de base et au renforcement des filets sociaux. Dans ce cadre, le ministère a poursuivi les accompagnements en matière de restructurations et de renforcement des capacités des communautés et organisations.

Ainsi, dans la poursuite de ces activités, le ministère a, à travers l'Agence nationale du développement à la base (ANADEB), appuyée par la SAFER, renforcé les capacités opérationnelles et techniques de 948 Comités de développement à la base (CDB) et restructuré 893 autres. Parallèlement, le ministère a appuyé 272 CDB dans l'élaboration de leur plan d'action dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de développement communautaire en zone urbaine (PDC-ZU) et du Projet de soutien aux microprojets communautaires (PSMICO).

La valorisation des potentialités productives locales se fait à travers les renforcements des capacités des groupements notamment de jeunes et de femmes, le financement (microcrédits) pour la promotion des activités génératrices de revenu, l'installation des plateformes multifonctionnelles (PTFM) qui sont des unités de transformation au niveau local, l'alphabétisation des membres des groupements gestionnaires de ces plateformes multifonctionnelles, etc. Le ministère, à travers le PRADEB, a alphabétisé 1 420 membres de groupements porteurs de PTFM. En outre, les capacités de 1 566 membres d'autres groupements et de 36 fédérations de groupements ont été renforcées. De plus, 690 groupements d'intérêt économique (GIE) ont été financés.

Par ailleurs, le programme national des PTFM a installé sept PTFM et formé 200 femmes (120 en AGR et 80 en techniques de création d'entreprise). De plus, ce programme a renforcé les capacités de 992 membres des comités en gestion technique et opérationnelle des PTFM. Toutes ces interventions ont pu permettre aux bénéficiaires d'augmenter leur revenu et d'améliorer leurs conditions de vie.

Dans le cadre de l'appui à la promotion des filets sociaux, 134 904 personnes ont bénéficié de l'accompagnement dans le cadre du projet des filets sociaux et services de base (FSB), notamment les transferts monétaires et les cantines scolaires. Au total, 94 918 élèves ont bénéficié de repas chauds donnant une couverture de 8,8% des effectifs des élèves du préscolaire et primaires publics du Togo bénéficiaires des cantines scolaires. En outre, 45 700 ménages ont bénéficié des transferts monétaires au cours de l'année.

Dans le domaine de l'artisanat, de nouvelles initiatives ont été introduites par la direction de l'artisanat (DA) pour la consolidation des actions destinées à promouvoir le secteur. Pour la première fois, une foire artisanale à caractère international dénommée « Marché international de l'artisanat du Togo (MIATO) » a été organisée et a permis d'améliorer la créativité et l'innovation liées à ce secteur. Cette foire a connu la participation de 530 exposants et près de 100 000 visiteurs. Aussi, 334 artisans ont été appuyés pour participer à d'autres foires et salons au plan national et à l'étranger.

Concernant le renforcement des capacités, 875 artisans sont formés en entrepreneuriat et 2 886 en perfectionnement professionnel. Par ailleurs, cinq centres de ressources pour l'artisanat (CRA) ont été mis en place. En vue d'une meilleure organisation et renforcement du secteur, la DA a élaboré un nouveau projet « *d'appui à la création et au développement des entreprises artisanales* ». Ce projet permettra de renforcer la création des entreprises artisanales dynamiques et viables. En outre, 1 300 cartes professionnelles ont été établies au profit des artisans. Aussi, 821 entreprises artisanales ont-elles été créées engendrant 2 469 emplois dans le secteur.

Pour le développement d'un mécanisme approprié de protection sociale destiné aux artisans, 411 artisans et leurs ayants droit bénéficient d'une couverture d'assurance maladie sur 5 000 prévus.

Au niveau de la jeunesse, plusieurs activités ont été menées en faveur de cette couche sociale à travers les structures stratégiques que sont notamment la Direction de la jeunesse, la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes ; les structures opérationnelles rattachées que sont l'ANVT, le FAIEJ et les projets et programmes (le PAEIJ-SP et le PRADEB).

A travers l'ANVT, le ministère a mobilisé, 8 500 Volontaires nationaux (VN) répartis comme suit : 3 986 volontaires nationaux de compétence (VNC) ; 4 214 volontaires d'engagement citoyen (VEC) ; 282 volontaires seniors (VS) et 18 volontaires internationaux de réciprocité (VIR).

Par ailleurs, le programme VEC a été étendu à sept nouvelles villes (Aného, Tabligbo, Badou, Blitta, Bafilo, Guérin-kouka, Cinkassé). Cette extension s'inscrit dans la démarche progressive de couverture du territoire national sur la base des leçons tirées et de

l'engouement suscité par les VEC auprès des communautés. Dans le même contexte, 131 jeunes diplômés ont été placés en stage de qualification ou d'imprégnation dans les entreprises privées. En somme, le ministère a renforcé l'employabilité de 8 631 jeunes au titre de 2019.

Outre le renforcement de l'employabilité, 19 525 jeunes et artisans ont été renforcés en entrepreneuriat à travers des mécanismes tels que le FAIEJ, le PAEIJ-SP et l'ANADEB. En termes d'accompagnement financier, un montant total de plus de 6 000 000 000 FCFA de crédits a été alloué aux jeunes entrepreneurs.

En effet, en 2019, le PAEIJ-SP et ses partenaires financiers² ont mobilisé 6 112 405 103 FCFA pour le financement des activités de 1 536 bénéficiaires insérés dans 14 chaînes de valeurs promues par le Projet. Ce montant est réparti comme suit : 460 448 817 FCFA de crédits sont décaissés au profit de 541 primo-entrepreneurs individuels afin qu'ils réalisent leurs activités, 1 178 844 138 FCFA au profit de 979 primo-entrepreneurs en groupements et 4 473 112 148 FCFA au profit de 16 PME. Quant au FAIEJ, il a financé 493 nouveaux plans d'affaires pour un volume de crédit de 585 295 085 FCFA.

La formation des jeunes en entrepreneuriat et le financement de leurs plans d'affaires ont permis la création de 1 816 micro-entreprises par les jeunes. Le nombre total d'emplois durables engendrés par ces micros entreprises créées s'élève à 13 944. Le PAEIJ-SP seul a pu appuyer la création de 10 883 emplois durables.

En dehors de ces résultats, les activités menées par l'ANADEB avec l'appui de ses partenaires financiers notamment la Société autonome de fonds d'entretien routier (SAFER) et le PAPV dans le cadre des travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), le cantonnage, les opérations de salubrité (samedi ville propre) ; celles menées par l'ANVT dans le cadre du programme du volontariat d'engagement citoyen (VEC) et le PAEISJ-SP ont permis de créer 120 024 emplois temporaires au profit des personnes vulnérables. En plus, 397 jeunes ont été équipés par ANADEB dans le cadre du projet VEC.

❖ **Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique**

La mise en œuvre des projets et programmes du ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique (MAPAH) a permis de créer 222 698 emplois dont 44 072 au profit des femmes.

Les projets et programmes adossés au Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel (PNIASAN) ont généré 199 018 emplois.

En effet, le Projet d'appui au secteur agricole (PASA) qui appuie les entreprises de services aux organisations des producteurs (ESOP) et le développement des PME/PMI agro-industrielles à travers les fonds compétitifs a permis de créer 34 709 emplois permanents dont 12 356 occupés par les femmes à travers la mise en œuvre des activités du PTBA 2019.

Le projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) a créé dans le compte de ses activités 7 525 emplois permanents dont 3 763 au profit des femmes.

² Il s'agit de: Orabank-Togo, Coopec AD, Coopec Ilema, Promofinance, ASJD

Le programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) a créé 2 946 emplois permanents dont 1 180 occupés par les femmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'APRODAT, il a été créé 8 434 emplois permanents dont 4 048 occupés par les femmes.

Le Mécanisme incitatif pour le financement agricole basé sur le partage de risque (MIFA) a permis de créer 142 386 emplois.

Les projets tels que le Projet d'appui à la filière semencière, contrôle de qualité des semences et organisation de la sous-filière plants; promotion de la mécanisation agricole, Port de pêche, PDRD, SAFARI, Appui à la gestion de la subvention des engrais par téléphonie (AgriPME) et à la restructuration de la CAGIA, Réhabilitation du bloc pédagogique de 4 salles pour les cours et acquisition du matériel roulant pour le transport des étudiants, PATA OTI, Chenille légionnaire ont permis de créer 3 018 emplois.

Outre les emplois créés dans le cadre du PNIASAN, les programmes (ProDRA, ProSécAl), ont généré également 23 680 emplois temporaires.

❖ **Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature**

Le Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières.

Pour plus d'efficacité dans la gestion, le MEDDPN s'est doté d'un Cadre Stratégique d'Investissements pour la gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022 qui est une traduction opérationnelle des orientations stratégiques retenues pour le secteur environnement dans l'axe 3 du plan national de développement (PND) et des ODD. Le CSIGERN est bâti autour de cinq axes stratégiques :

- Axe 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement ;
- Axe 2 : Gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et Préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux ;
- Axe 3 : Lutte contre les changements climatiques et la gestion du milieu marin et du littoral ;
- Axe 4: Gestion durable du cadre de vie des populations et la Réduction nette des risques et des pollutions ;
- Axe 5 : Promotion de l'écocitoyenneté, le développement durable et la transition vers l'économie verte.

La mise en œuvre des activités inscrites dans les projets et programmes du MEDDPN a généré au total 9 114 emplois (1 024 emplois en CDD et 8 090 emplois temporaires). Parmi les emplois en CDD, 307 sont occupés par des femmes.

Il s'agit de :

- Projet de Quatrième communication nationale (4CN) et Deuxième rapport biennal actualisé (2RBA) sur les changements climatiques a permis de recruter 16 personnes

dont 03 femmes en CDD dans le cadre du renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques et aux risques de catastrophes ;

- Programme de gestion du littoral ouest africain (WACA) qui vise à mieux gérer, protéger la biodiversité, lutter contre le changement climatique et de restaurer les écosystèmes dégradés dans la région maritime a permis de recruter 07 consultants pour la réalisation des études ;
- Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC) dont l'objectif est d'appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique et contribuer à l'émergence d'une économie résiliente et à faibles émissions de carbone a recruté pour ses activités 993 personnes dont 300 femmes en CDD ;
- L'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF), qui s'occupe du reboisement, de l'exploitation, de la production des pépinières et de la protection des forêts classées de l'Etat, a recruté 08 personnes dont 04 femmes en CDD et 8 090 temporaires pour l'entretien des parcs.

Par ailleurs, le Projet développement d'Eco-Villages qui consiste à développer des champs écologiques et de l'élevage génératrice de revenu autour des sites écologiques a apporté un appui financier à 1 410 personnes pour leur permettre de développement des activités génératrices de revenus (AGR).

❖ **Ministère des infrastructures et des transports**

En 2019, la situation des activités au ministère des infrastructures et des transports a été marquée par un recrutement de main d'œuvre qualifiée dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des travaux d'infrastructures et des services de transport définie par le gouvernement. Les emplois créés portent essentiellement sur l'exécution des travaux d'infrastructures routières par les entreprises ainsi que sur des prestations des services du transport routier. Les agents recrutés sont placés sous contrat à durée déterminée et exercent à tous les niveaux des postes ouverts. Les femmes représentent 20,7% de l'effectif total recruté. Au total, 1 902 emplois ont été générés et répartis comme suit :

- 120 emplois dans le cadre des travaux de construction de ponts sur les rivières Kara et Koumongou ;
- 592 emplois pour l'exécution des travaux du projet d'assainissement du canton de Togblékopé dans le cadre de la lutte contre les inondations ;
- 100 emplois dans le cadre des travaux d'entretien des routes nationales revêtues RN1 : Lomé-Cinkassé, RN2 : Lomé-Aného-SanveeCondji; RN3: Lomé-Aflao-Frontière Ghana, RN 28: Dapaong-Ponio-Frontière Burkina-Faso;
- 56 emplois pour la mise œuvre des travaux d'entretien des routes nationales transversales revêtues ;
- 139 emplois pour les travaux de curage et béton de la voirie revêtue des principales villes de l'intérieur (travaux dédiés aux jeunes et femmes entrepreneurs) ;
- 125 emplois dans celui des travaux d'entretien des voiries non revêtues ;

- 17 emplois pour l'exécution des travaux d'entretien des routes nationales non revêtues;
- 160 emplois pour les travaux d'entretien d'élimination de points critiques sur les routes, les pistes rurales, les ouvrages hydrauliques et les voiries en terre dans la région de la Kara ;
- 118 emplois pour le compte des travaux d'entretien et de construction des ouvrages hydrauliques ;
- 372 emplois pour celui des travaux du projet de réhabilitation de la voirie intérieure du port autonome de Lomé ;
- 17 emplois dans le cadre de la numérisation et la dématérialisation complète du fichier central de la Direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF) ;
- 86 emplois dans le cadre de l'assistance technique auprès du ministère des infrastructures et des transports pour la formulation et la professionnalisation du sous-secteur des transports routiers au Togo sur le Projet d'appui à la compétitivité des services logistiques pour le commerce (PCSLC).

Rappelons que ces données ne concernent que les projets ayant été renseignés dans le délai par les entreprises exécutrices des travaux.

❖ **Ministère de la santé et de l'hygiène publique**

Le ministère de la santé et de l'hygiène publique est chargé de la définition et la mise en œuvre des programmes d'amélioration de la couverture sanitaire ainsi que des stratégies de prévention et de lutte contre les grandes endémies.

L'exécution du plan de développement et de gestion des ressources humaines (2016-2020) a permis de former 84 assistants médicaux dont 15 femmes, 141 infirmiers dont 26 femmes, 92 sages-femmes, 52 infirmiers auxiliaires dont 13 femmes et 52 accoucheuses auxiliaires diplômés des institutions de formation initiale en 2019.

En outre, le centre de formation en santé publique qui assure la formation continue des agents de la santé a formé 16 agents en 2019.

Dans le cadre de la politique de renforcement du secteur de la santé, le ministère a recruté 999 agents en 2019 répartis comme suit : 61 médecins, 183 infirmiers diplômés d'Etat, 130 sages-femmes, 132 infirmiers auxiliaires d'Etat, 109 accoucheuses auxiliaires d'Etat et 384 personnel administratif.

Concernant le renforcement des capacités, le ministère a formé 70 agents des centres de santé de la région de la Kara et 210 membres des comités de gestion des centres de santé avec l'appui de la GIZ. Par ailleurs, 3 659 agents de santé ont bénéficié des formations continue.

S'agissant de la mise en position de stage, environ cent trente et un (131) agents dont 38 femmes sont mis en congé de formation en 2019 contre 56 enregistrés en 2018. Sur cet

effectif, 102 agents suivent leur formation dans les institutions de formation au Togo (EAM³, ENAM, ENSF, UL, UK, CFSP⁴) et le reste à l'étranger.

Enfin, le ministère a recruté 322 élèves infirmiers d'Etat et 179 élèves sages-femmes ainsi que 16 agents paramédicaux en santé publique en 2019.

❖ **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur et la recherche a poursuivi sa politique d'inspection des établissements privés d'enseignement supérieur (EPES). Ainsi, en mars 2019, tous les 15 EPES de l'intérieur du pays ont subi une évaluation complète, qui permettra de les classer suivant la grille du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Outre l'inspection, il faut également noter, la poursuite des travaux de : (i) l'harmonisation des curricula de formation aux niveaux Brevet de technicien supérieur (BTS) et Licence ; (ii) l'élaboration du décret portant réglementation des EPES ; (iii) l'élaboration du draft de la politique nationale de la recherche ; (iv) la mise en œuvre du système d'assurance qualité.

Concernant le système d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, il y a lieu de faire ressortir l'adoption par décret en novembre 2019 de la politique nationale de la qualité. Les perspectives pour 2020 résident dans l'adoption par le gouvernement des textes qui ont été transmis au Secrétariat général du gouvernement afin que l'Agence soit outillée juridiquement pour mener ses activités.

Le système d'enseignement supérieur pour 2018-2019 compte 102 établissements. Leur répartition par type se présente comme suit : (i) 04 universités dont 02 publiques et (ii) 98 non universitaires dont 22 publics. Sur le plan spatial, il est dénombré 04 établissements à Dapaong, 08 à Kara, 04 à Sokodé, 05 à Atakpamé, 04 à Kpalimé, 03 à Tsévié, 01 à Afagnan et le reste concentré dans la zone Lomé-golfe (Agoè et Lomé).

L'effectif des étudiants des universités publiques pour cette année académique est de 76 449 dont 18 350 à l'université de Kara. La proportion des filles dans ces deux universités est de 32% (33,3% à l'université de Lomé et 27,8% à l'université de Kara).

S'agissant des ressources humaines des universités publiques du Togo au cours de l'année académique 2018-2019, il est dénombré 789 enseignants dont 241 à l'université de Kara et 1 465 personnels administratifs et techniques dont 935 à l'université de Lomé. Selon le sexe, la proportion de femmes à l'université de Kara est de 9,5% de l'effectif des enseignants et 46,1% de l'effectif des agents administratifs. Pour ce qui concerne l'université de Lomé, cette proportion est de 10,4% d'enseignants et 34,6% d'administratifs.

❖ **Ministère de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelles (METFIP)**

La poursuite de la mise en œuvre du PSE dans le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) s'est matérialisée par la mise en œuvre de sa stratégie et du schéma directeur de la formation duale qui ont défini clairement le cadre de

³ Ecole des assistants médicaux

⁴ Centre de formation de santé publique

développement des formations et des compétences. Désormais, toute initiative dans le sous-secteur doit se situer dans les orientations définies par ces documents.

La Stratégie nationale de l'ETFP intitulée : « des compétences pour l'emploi et pour la transformation de l'économie nationale » a fixé 7 objectifs à atteindre pour faire de l'ETFP un pôle véritable de production des compétences pour l'emploi et pour la transformation de l'économie nationale. Il s'agit de (i) l'instauration d'une gouvernance efficace et partenariale de l'ETFP, (ii) l'amélioration de l'accès, de l'équité et de l'égalité entre les genres de l'ETFP, (iii) la valorisation de la voie EFTP et le développement d'un système de certifications tout au long de la vie, (iv) l'orientation de l'ETFP vers l'employabilité des jeunes et des adultes, (v) l'accroissement des capacités et de la qualité de la formation professionnelle par apprentissage et duale, (vi) l'instauration d'un mécanisme de financement régulier, diversifié et soutenable; (vii) l'identification et l'anticipation de la demande en compétences et la promotion de la recherche et de l'innovation.

Par ailleurs, le ministère a élaboré le schéma directeur de la réforme de la formation professionnelle duale au Togo. Toutes ces réformes se doivent d'être mise œuvre pour permettre au département de l'ETFP d'assurer efficacement ses missions.

Le ministère a poursuivi la formation des facilitateurs en Developing a curriculum (DACUM) phase III, avec l'appui technique et financier de la GIZ à travers le Programme formation professionnelle et emploi des jeunes (ProFoPEJ). En outre, dans le cadre de la mutualisation des ressources et outils de la formation professionnelle au sein des pays de l'UEMOA, le Togo a obtenu du Sénégal 10 curricula dont celui de la cuisine déjà mis en œuvre au collège d'enseignement artistique et artisanal (CEAA) de Kpalimé.

Le Fonds national d'apprentissage de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) a financé plusieurs activités de formation aussi bien des apprenants des renforcements des capacités des formateurs et autres artisans. Au total vingt-deux promotions dans six villes de la formation de type dual coopératif ont été financées pour un effectif de 437 apprentis dont 129 femmes.

En matière de renforcement des capacités, le FNAFPP a financé les projets de formation de 3 825 acteurs dont 1 393 femmes de différents secteurs d'activités sur toute l'étendue du territoire national. Parmi les bénéficiaires de ces formations, il est dénombré (i) 1 257 enseignants du ministère formés en pratiques pédagogiques et nouvelles technologies de leurs spécialités et (ii) 168 jeunes artisans formés en entrepreneuriat en partenariat avec le FAIEJ et l'ONG berceau d'avenir.

La coopération allemande à travers le Projet d'appui à la formation professionnelle et à l'emploi (PAFPE) accompagne l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle au Togo. A cet effet, le programme contribue à l'efficacité interne et permet une meilleure insertion des sortants à travers la formation en entrepreneuriat et pédagogie appliqués (FEPA). Cette formation qui s'adresse aussi bien aux apprenants qu'aux enseignants a connu la participation de 223 personnes dont 46 femmes.

D'autres formations en management de centre, maîtrise d'eau, irrigation goutte à goutte, maçonnerie décorative, production de miel et de champignons ont touché 121 formateurs dont 19 femmes.

En outre, le ministère est en train de développer un outil de système de suivi des sortants (SSS) avec l'appui du PAFPE.

Par ailleurs, le ministère a procédé à la révision des programmes de formation en mathématiques, sciences physiques des séries industrielles et comptabilité ainsi que les curricula de formation au Brevet de technicien (BT) pour les adapter aux besoins de compétences sur le marché du travail. De plus, les curricula de formations dans ces deux nouvelles filières à savoir le Brevet d'études professionnelles (BEP) en boucherie/charcuterie et le BT en gestion des ressources naturelles ont été élaborés et implémentés.

Enfin, dans le cadre de la modernisation de l'enseignement technique et la formation professionnelle, le METFIP avec l'appui technique et financier de la coopération allemande ProFoPEJ/GIZ a réalisé d'autres activités à savoir :

- Accompagnement des jeunes et artisans à l'élaboration des plans d'affaires ;
- Formation des mécaniciens automobiles ;
- Formation des maitres artisans sur la fabrication des établis ;
- Formation des formateurs en pédagogie, en andragogie et en utilisation des livrets de formation duale ;
- Élaboration de la charte et des profils de compétences en énergie solaire ;
- Identification des besoins de formation de courte durée ;
- Opérationnalisation de la plateforme de mutualisation des ressources de la formation professionnelle au sein de l'espace UEMOA.

3.3 Résultats des examens scolaires, professionnels et universitaires

Au niveau du système d'enseignement technique et de la formation professionnelle, les taux de réussite aux différents examens se présentent comme suit :

N°	Type d'examen	Taux de réussite
1	Certificat de fin d'apprentissage (CFA)	97,8%
2	Certificat de qualification professionnelle classique (CQP classique)	97,6%
3	Certificat de qualification professionnelle dual coopératif (CQP dual)	100%
4	Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP)	81,0%
5	Certificat d'aptitudes professionnelles Banque (CAP-Banque)	79,1%
6	Certificat d'aptitudes professionnelles hôtellerie (CAP-Hôtellerie)	89,4%
7	Brevet d'études professionnelles Comptable mécanographe (BEP/CM)	76,9%
8	Brevet de technicien (BT)	72,2%

Au niveau de l'enseignement supérieur, le taux de réussite au baccalauréat 2019 est de 54,2% toutes séries confondues, soit 40 043 admis sur 73 885 candidats. Une analyse suivant le type

de baccalauréat donne un taux de réussite de 51,0% pour l'enseignement général (32 520 admis sur 63 720 candidats) et 74,0% pour l'enseignement technique (7 523 admis sur 10 165 candidats).

En considérant le taux de réussite par série, on remarque que la série F2 a le faible taux (34,6%) et la série Ti un taux de 100%. Les séries C, E, F1, F3, G1 ont un taux de réussite supérieur à 80,0%. Par contre les séries A4 et D présentant plus de candidats ont respectivement un taux de réussite de 59,0% et de 38,5%.

L'examen du BTS 2019 a couvert 32 filières, pour un effectif total de 3 234 candidats. Le taux national d'admissibilité est de 49,7%. Une analyse des résultats par filière montre: (i) un taux d'admissibilité de 33,3% dans la filière comptabilité et gestion des entreprises avec 558 candidats; (ii) un taux d'admissibilité supérieur à 50,0% pour 16 filières; (iii) un taux d'admissibilité en dessous du taux national pour 13 filières.

Concernant la formation au Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA), on dénombre pour le compte de l'année académique 2018-2019, 379 apprenants en formation modulaire dont 137 filles, 23 étudiants en Master dont 06 filles et 15 en Doctorat dont 2 filles. Les statistiques en termes de diplômés donnent: 379 (137 filles) en formation modulaire et 23 (6 filles) en Master.

3.4 Situation de l'emploi de la fonction publique en 2019

L'effectif du personnel de l'Etat est de 5 4 007 travailleurs dont seulement 19,6% de femmes. La répartition des agents par catégorie professionnelle montre que le personnel de la fonction publique se retrouve plus dans les catégories B (24 657) et A2 (11 825).

Tableau 2 : Répartition du personnel immatriculé à la fonction publique par catégorie et par sexe en 2019

CATEGORIES	EFFECTIFS		
	Hommes	Femmes	TOTAL
A1	5 842	699	6 541
A2	9 600	2 225	11 825
A3	155	58	213
B	19 209	5 448	24 657
C	3 371	1 107	4 478
D	3 398	609	4 007
Agents permanents	350	76	426
Décisionnaires	04	0	04
Contractuels	234	39	273
Enseignants confessionnels	1 273	310	1 583
TOTAL	43 436	10 571	54 007

Source : Direction de la gestion informatique du personnel de la fonction publique, 2020.

4. Besoins et demandes en statistiques du marché du travail

Les utilisateurs des données statistiques ont exprimé en 2019, des besoins pouvant les aider dans leurs activités d'élaboration des documents stratégiques, de suivi-évaluation ou de recherche. Parmi les besoins non satisfaits, certains constituent des priorités qui méritent une attention particulière. Il s'agit de :

- Statistiques sur la situation professionnelle des personnes handicapées ;
- Statistiques sur l'apprentissage formel et non formel ;
- Statistiques actualisées par région des métiers porteurs ;
- Statistiques actualisées par zone géographique et par secteur d'activités sur les entreprises soumises au contrôle de l'inspection du travail ;
- Statistiques sur les rémunérations ;
- Statistiques sur les licenciements enregistrés par branche et par secteur d'activités;
- Statistiques sur les violences au travail par branche et par secteur d'activités ;
- Statistiques sur le travail des enfants ;
- Statistiques sur la protection sociale par secteur d'activités ;
- Statistiques sur les emplois occupés par les diplômés dans le secteur privé (salariés et auto-emploi);
- Statistiques actualisées sur les diplômés de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Statistiques actualisées sur le devenir professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Statistiques actualisées sur les personnes en situation de handicap dans le secteur de l'éducation.

5. Perspectives

En termes de perspectives, le gouvernement s'emploiera à :

- Poursuivre le dédoublement de la route nationale n°1;
- Construire 1 ou 2 ports secs ;
- Réhabiliter les lignes ferroviaires existantes et/ou construire une nouvelle ligne ferroviaire Lomé-Cinkassé ;
- Amorcer la spécialisation régionale de l'accompagnement du FAIEJ ;
- Renforcer l'entrepreneuriat féminin en milieu rural ;
- Transformer les produits agricoles à travers le développement des 10 agropoles et d'autres projets connexes ;
- Mettre en place une base unique de données à travers l'enrôlement des acteurs des chaînes de valeurs ;
- Reformuler le rôle de l'ICAT de manière à renforcer l'accompagnement des producteurs et de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeurs dans une démarche entrepreneuriale ;
- Créer un porte-monnaie unique pour tous les acteurs du secteur;
- Développer la mercuriale des prix des produits agricoles ;

- Structurer les chaînes de valeurs orientées vers le marché afin de créer des emplois au niveau national ;
- Adopter la loi d'orientation agricole pour permettre au secteur de se professionnaliser ;
- Rendre l'observatoire de l'emploi autonome ;
- Adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement des compétences techniques et professionnelles ;
- Finaliser l'actualisation de la politique nationale de la protection sociale ;
- Mettre en œuvre le programme d'adaptation professionnelle ;
- Mettre en place le système intégré de gestion des bénéficiaires des programmes et projets d'emploi ;
- Ratifier les conventions 183 et 189 de l'OIT ;
- Adoption du projet de loi portant révision du code du travail
- Elaborer la nouvelle politique nationale du travail
- Réviser la loi statistique de 2011 en prenant en compte tous les principes de la Charte africaine de la statistique ;
- Élaborer et adopter la stratégie nationale de développement de la statistique (deuxième génération) SNDS II ;
- Renforcer la mise en œuvre des interventions relatives à l'accès universel aux soins ;
- Élaborer et valider la politique nationale de l'emploi et son plan d'actions opérationnel 2020-2024.

5.1 Plan d'actions de 2020

Le tableau ci-dessous relate le plan d'actions de l'année 2020 relatif aux secteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

Tableau 3 : Plan d'actions 2020

Activités		Structure responsable	Source de financement
SECTEUR EMPLOI			
1	Inscription des DE sur le SIANPE	DOPP / ANPE	ANPE
2	Production des cartes aux DE	DOPP / ANPE	ANPE
3	Entretiens de positionnement	DOPP / ANPE	ANPE
4	Formation des DE en techniques de recherche d'emploi	DOPP / ANPE	ANPE
5	Formation des DE en TIE	DOPP / ANPE	ANPE
6	Suivis post entretien des DE	DOPP / ANPE	ANPE
7	Accompagnement individuel des différentes cibles en orientation scolaire et professionnelle inclusive (OSPI)	DOPP / ANPE	ANPE
8	Séances de sensibilisation et d'information sur l'ANPE et le marché du travail	DOPP / ANPE	ANPE

9	Organisation des journées rencontres -recrutements	DOPP / ANPE	ANPE
10	Poursuite de l'exécution du programme AIDE	DOPP / ANPE	ANPE
11	Prospection en entreprises	DOPP / ANPE	ANPE
12	Organisation de journées métiers emplois verts et énergies renouvelables	DOPP / ANPE	ANPE
13	Organisation des recrutements	DOPP / ANPE	ANPE
14	Eveil à l'esprit entrepreneurial	DACE / ANPE	ANPE
15	Formation et accompagnement de potentiels porteurs d'idées d'entreprises	DACE / ANPE	ANPE
16	Autonomisation de l'observatoire de l'emploi	DOE / ANPE	ANPE
17	Elaboration des bulletins sur le MT	DOE / ANPE	ANPE
18	Elaboration du rapport national sur le SIMT 2019	DOE / ANPE	ANPE
19	Animation du réseau des points focaux de l'Observatoire de l'emploi	DOE / ANPE	ANPE
20	Elaboration de l'annuaire des statistiques 2019 des programmes de promotion de l'emploi	DOE / ANPE	ANPE
21	Elaboration de la stratégie de développement des compétences dans les secteurs des transports et de la logistique	DOE / ANPE	ANPE
22	Validation du Code du travail	Cab/MFPTRAPS	ETAT
23	Elaboration du rapport statistiques 2020 de la DGT	DGT/MFPTRAPS	ETAT
24	Elaboration du rapport d'évaluation du Projet Gouvernance	DGT/MFPTRAPS	BIT
25	Elaboration du rapport d'évaluation du Plan stratégique de l'inspection du travail	DGT/MFPTRAPS	BIT
26	Elaboration de la Politique nationale du travail	DGT/MFPTRAPS	BIT
27	Mise en place du comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle	DGE/MFPTRAPS	PM
28	Organisation des rencontres des organes de suivi de la politique nationale de l'emploi et de ses stratégies	DGE/MFPTRAPS	PM
29	Elaboration et diffusion du rapport bilan 2020 du secteur de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT
30	Renforcement des capacités des membres de la commission nationale de suivi de la politique de l'emploi et des cadres des structures chargées de l'emploi en l'élaboration et suivi-évaluation de la politique de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT
31	Elaboration et validation de la politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnel 2020-2024	DGE/MFPTRAPS	ETAT
32	Validation du rapport de l'évaluation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT
33	Opportunités de création d'emploi contenues dans les instruments juridiques financiers	DGE/MFPTRAPS	ETAT
34	Vulgarisation de la stratégie nationale de la migration professionnelle et son plan d'action opérationnel dans les régions Centrale, Kara et Savanes	DGE/MFPTRAPS	ETAT

35	Organisation des échanges sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées	DGE/MFPTRAPS	CBM/FETA PH
36	Construction de 2 magasins complets (300 tonnes pour le paddy, soja, etc. et 100 tonnes pour les produits fins) avec 1 bloc administratif + clôture + 1 aire de séchage par ESOP	PASA/MAPAH	IDA
37	Subvention aux unités agro-industrielles de Yéливо et d'Adéticopé pour la réalisation des travaux complémentaires	PASA/MAPAH	IDA
38	Subvention des sous-projets productifs commissionnés	PASA/MAPAH	IDA
39	Financement des chaînes de valeur	PASA/MAPAH	IDA
40	Production et distribution du matériel végétal Café	PASA/MAPAH	ETAT
41	Production et distribution de matériel végétal cacao	PASA/MAPAH	IDA
42	Production de cabosses de cacao locale au Togo	PASA/MAPAH	IDA
43	Gestion de l'environnement et filière de diversification	PASA/MAPAH	IDA
44	Appui à la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la transformation et de la commercialisation du café et cacao	PASA/MAPAH	IDA
45	Appui à la transformation et mise en marché du café et cacao	PASA/MAPAH	IDA
46	Installation du système d'irrigation dans les champs semenciers de cacao de la station de Zozokondji	PASA/MAPAH	IDA
47	Travaux de réhabilitation de 5 magasins pour le stockage des provendes	PASA/MAPAH	IDA
48	Installation de 24 enclos dans le cadre de l'appui à la conversion des propriétaires de pêcheurie sédentaire au niveau du système lagunaire	PASA / MAPAH	IDA
49	Construction des bacs et acquisitions d'équipements au profit de l'IFAD à Elavagnon	PASA/ MAPAH	ETAT
50	Appui à la mise en place de 300 unités d'élevages commerciaux	PASA/MAPAH	IDA
51	Appui à la mise en place d'un système permanent de collecte de données économiques sur les élevages commerciaux	PASA/MAPAH	IDA
52	Construction de 2 aires d'abattage équipés, munies de chambres froides au plan type avec câblage électrique (Atakpamé et Dapaong)	PASA/MAPAH	ETAT
53	Aménagement des bas-fonds de type 1	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt
54	Aménagement des bas-fonds de type 2	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt
55	Appui à 200 nouveaux bénéficiaires en culture attelée	PADAT/ MAPAH	ETAT
56	Construction de magasins de (250 t, 150, 75, 30 et 10 t)	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt
57	Réalisation des travaux de pistes de desserte	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt
58	Réaliser les travaux de pistes de désenclavement	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt
59	Construction du laboratoire du Centre d'excellence	PPAAO/ MAPAH	IDA

	d'innovation agricole (CETIA) de Abouda		
60	Travaux de mise en place du système d'irrigation à la station recherche de Tové	PPAAO/ MAPAH	IDA
61	Construction de logements pour les producteurs au profit de la ZAAP de Pya	PPAAO/ MAPAH	IDA
62	Construction de bergeries et poulaillers traditionnels améliorés au profit de la ZAAP de Pya	PPAAO/ MAPAH	IDA
63	Construction du laboratoire national d'analyse de semences	PPAAO/ MAPAH	IDA
64	Travaux de construction d'abris pour matériel agricole (décortiqueuse) et d'aménée de ligne électrique par ETRACO	PDRD/MAPAH	BID
65	Renforcer les capacités organisationnelles et techniques de 1350 CDB	ANADEB	ETAT/PTF
66	Réhabiliter 290 infrastructures socio communautaires et économiques	ANADEB	ETAT/PTF
67	Alphabétiser 500 membres de groupements	PRADEB/PHMD-PTFM	ETAT/PTF
68	Renforcer les capacités de 1080 groupements	ANADEB/PN-PTFM/PHMD-PTFM/PAEIJ-SP	ETAT/PTF
69	Financer 400 GIE	PAEIJ-SP	ETAT/PTF
70	Faire bénéficier la cantine scolaire à 94 500 élèves	ANADEB	ETAT/PTF
71	Faire des transferts monétaires à 61 000 ménages	ANADEB	ETAT/PTF
72	Créer 1 060 entreprises artisanales	DA	ETAT/PTF
73	Créer 3 180 emplois dans le secteur de l'artisanat	DA/FAIEJ/PAEIJ-SP/UCRM/FNFI	ETAT/PTF
74	Mettre en place 5 centres de ressources pour l'artisanat	DA/ANADEB/CM	ETAT/
75	Apporter un appui en kits d'équipement à 1000 jeunes artisans vulnérables	DA/UCRM/ANAD EB	ETAT/
76	Organiser des formations managériales en faveur de 3 CRA	DA/UCRM	ETAT/PTF
77	Appuyer 60 groupements artisanaux en équipement	DA/UCRM	ETAT/
78	Renforcer les capacités de 3000 artisans en matière de perfectionnement professionnel	DA/UCRM	ETAT
79	Assurer la protection sociale à 10 000 artisans	DA	
80	Mobiliser 6 686 volontaires	ANVT	ETAT/PTF
81	Placer 200 jeunes en stage de qualification ou d'imprégnation dans les entreprises privées	DJEJ	ETAT/PTF
82	Favoriser la création de 4 960 micro-entreprises par des jeunes formés	FAIEJ PAEIJ-SP PRADEB	ETAT/PTF
83	Générer 13 500 emplois à travers les micros entreprises des jeunes	FAIEJ/PAEIJ-SP	ETAT/PTF
84	Former 13 345 jeunes et femmes en entrepreneuriat	FAIEJ PAEIJ-SP PRADEB ANADEB	ETAT/PTF
85	Financer 1 360 plans d'affaires de jeunes/femmes	FAIEJ PAEIJ-SP	ETAT/PTF

		PRADEB	
86	Créer 103 992 emplois temporaires en faveur des personnes vulnérables	PAEIJ-SP ANVT ANADEB	ETAT/PTF
SECTEUR DE LA FORMATION			
1	Accompagnement des élus sur la planification, la budgétisation, la gestion axée sur les résultats et la maîtrise des coûts opérationnels	PASA/MAPAH	IDA
2	Accompagnement de 3 unions (Amou nord, Amou sud et IBA) à l'élaboration des plans d'affaires	PASA/MAPAH	IDA
3	Formation de 50 femmes à la transformation des fèves de cacao	PASA/MAPAH	IDA
4	Renforcement/recyclage des capacités des acteurs de la chaîne de planification et suivi-évaluation du PNIASAN (dispositif et mécanisme PPBSE ; outils de planification et suivi-évaluation)	PASA/MAPAH	IDA
5	Renforcement/recyclage des cadres chargés de suivi-évaluation sur le géoréférencement et la cartographie	PASA/MAPAH	IDA
6	Renforcement des capacités des acteurs de la communication dans la nouvelle dynamique du MAPAH	PASA/MAPAH	IDA
7	Former /suivre et accompagner les OP dans la gestion des investissements (infrastructures)	PADAT/MAPAH	BOAD/Gvt
8	Former des femmes et des jeunes en gestion des pesticides sur les quatre sites pilotes	PADAT/MAPAH	BOAD
9	Former les acteurs clés du PADAT en évaluation environnementale et en suivi de mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) (deux ateliers régionaux)	PADAT/MAPAH	BOAD
10	Formation des leaders des unions régionales et faitières sur le leadership et bonne gouvernance au sein des familles (collèges) professionnelles et sur la planification et suivi-évaluation	DFV/MAPAH	UEMOA
11	Formation des leaders des unions régionales et faitières sur l'approche filière et les normes de qualité	DFV/MAPAH	UEMOA
12	Formations des leaders des unions sur la technique de négociation commerciale et sur le dialogue avec les partenaires institutionnels	DFV/MAPAH	UEMOA
13	Formations des leaders des unions régionales et faitières sur le lobbying et plaidoyer	DFV/MAPAH	UEMOA
14	Appui/accompagnement à la mise en place des SCOOPS et à la formation des membres et responsables.	PDRD/MAPAH	ETAT
15	Fournir des appuis conseil et de renforcement des capacités au profit des CFAR	SAFARI/MAPAH	AFD
16	Renforcer les capacités des services ministériels (MAPAH, METFP) en ingénierie de formation, en ingénierie et suivi-évaluation de projets	SAFARI/MAPAH	AFD
17	Réviser la loi portant statut des universités publiques	SG/MESR	ETAT

	du Togo		
18	Réviser le statut des enseignants du supérieur	SG/MESR	ETAT
19	Elaborer le projet de décret portant statut des chercheurs fonctionnaires	SG/MESR	ETAT
20	Poursuivre l'élaboration du décret portant réglementation de l'enseignement supérieur privé	SG/MESR	ETAT
21	Mise en activité de l'Agence nationale d'assurance qualité	SG/MESR	ETAT
22	Création et fonctionnement du centre d'excellence en protection durable des cultures (CE-ProDuC)	SG/MESR	ETAT
23	Production de l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2018/19	DPPE/MESR	ETAT
24	Organiser un atelier multi-acteurs sur la formation professionnelle de type dual coopératif à Atakpamé, Kara et Dapaong sur la charte de partenariat public/privé	SP-CSETFP	Etat
25	Organiser une enquête de suivi des diplômés des établissements et centres de formation publics d'ETFP	DSRP	Etat
26	Organiser la validation institutionnelle et sociale de la stratégie de développement de l'ETFP et de son plan d'action	DSRP	Etat
27	Expérimenter le système de gestion d'informations et de gestion des jeunes en apprentissage au Togo	DSRP	UNESCO
28	organiser un atelier sur les synergies entre les structures intervenant dans le secteur de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes	DFPA	ProFoPEJ
29	Elaborer et mettre en œuvre la carte de développement des compétences techniques et professionnelles	DSRP	ProFoPEJ
30	Créer un centre de ressources pour l'ETFP	DEST	UNESCO
31	Organiser un forum national sur l'apprentissage	SG/DFPA	Etat
32	Renforcer les capacités techniques et pédagogiques des artisans	INFPP	ProFoPEJ
33	Former des formateurs des centres et des maîtres d'apprentissage sur les alternatives aux méthodes violentes de formation	DFPA	ProFoPEJ
34	Elaborer les outils de formation en collaboration avec la DGAENF pour les apprenants non alphabétisés	DFPA	ProFoPEJ
35	Renforcer la mise en œuvre de la formation de type dual dans les six (06) villes	DFPA	ProFoPEJ
36	Appuyer l'élaboration des guides d'apprentissage pour la formation des responsables des établissements et centres de formation de l'ETFP	DPP	ProFoPEJ
37	Fournir des équipements industriels pour les ateliers de mécanique, d'électricité, d'automatisme programmable) et groupe électrogène/pompe solaire)	DFPA	ProFoPEJ
38	Fournir des équipements pour l'atelier sylvo-	DFPA	ProFoPEJ

	agropastoral (élevage, culture attelée, laboratoire mycéllium)		
39	Mettre en place le système d'apprentissage en milieu de travail pour favoriser l'adéquation emploi formation et l'insertion professionnelle	DFPA	ProFoPEJ
40	Améliorer le mécanisme d'insertion professionnelle	DFPA	ProFoPEJ
41	Organiser la formation des facilitateurs sur le DACUM 3	DFPA	ProFoPEJ
42	Organiser une session de formation des 42 facilitateurs au DACUM III (Assurance-qualité et développement des outils de suivi-évaluation et de certification des formations)	DPP	ProFoPEJ
43	Appuyer à la mise en place d'un système de certification des formations de courte durée (worker-pass)	DECC	GIZ
44	Elaborer les Curricula de formation professionnelle de type dual coopératif dans les nouveaux métiers identifiés	DPP	GIZ
45	Renforcement de la formation pratique dans les structures de formation sanitaire	DRH/MSHP	Etat/PTF
46	Révision des curricula des structures de formation sanitaire	DRH/MSHP	Etat/PTF

Source : PTA de différentes structures

Conclusion

La mise en œuvre des différents projets et programmes de l'Etat inscrits dans les différentes politiques et stratégies sectorielles ainsi que l'amélioration du climat des affaires au cours de l'année 2019 ont permis d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et de booster l'activité économique avec pour conséquence la création de nouveaux emplois. De plus, les différentes opérations de collectes (Enquête emploi et secteur informel, Analyse sectorielle , etc.) effectuées en 2018 par des structures productrices d'informations sur le marché du travail telles que l'INSEED et le DOE de l'ANPE ont également permis de disposer des informations détaillées et actualisées sur les emplois et activités aussi bien du secteur formel qu'informel et donc d'améliorer le système d'informations sur le marché du travail.

Malgré l'évolution remarquable en 2019, l'amélioration de l'environnement institutionnel et juridique, des informations à fournir, etc. seront salutaires pour une meilleure insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et permettront une meilleure adéquation entre les offres de formation et l'emploi au Togo. Ainsi, la poursuite des activités de collecte sur le marché du travail (Recensement général des entreprises, analyse sectorielle dans six villes partenaires de la GIZ) et de l'exécution des projets et programmes de l'Etat tels que le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP), le Programme d'urgence pour le développement communautaire (PUDC), le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER), etc. laisse entrevoir de meilleures perspectives sur le marché du travail en termes d'informations actualisées et détaillées sur la création d'emplois.

Annexes

Tableau 4 : Tableau récapitulatif de l'état de réalisation du plan d'actions 2019 sur le marché du Travail

	Activités	Structure responsable	Source de financement	Etat de mise en œuvre
SECTEUR EMPLOI				
1.	Révision du Code du travail	DGT/MFPTRAPS	ETAT	Réalisé
2.	Finalisation du document de la stratégie pluriannuelle d'inspection du travail	DGT/MFPTRAPS	BIT	Réalisé
3.	Révision de la convention collective du secteur des bâtiments et travaux publics	DGT/MFPTRAPS	ETAT	Réalisé
4.	Vulgarisation du document du Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) dans les régions	DGT/MFPTRAPS	ETAT	Réalisé
5.	Elaboration et validation d'une stratégie de communication sur les PDFT et SST dans l'économie informelle	DGT/MFPTRAPS	BIT	Réalisé
6.	Organisation de deux séances de sensibilisation sur la formalisation des unités de l'économie informelle	DGT/MFPTRAPS	BIT	Non réalisé
7.	Révision de l'arrêté N°1464 sur les travaux dangereux interdits aux enfants	DGT/MFPTRAPS	UNICEF	Réalisé
8.	Réalisation des visites de contrôle dans 800 entreprises	DGT/MFPTRAPS	ETAT	Réalisé
9.	Vulgarisation des instruments juridiques de promotion de l'emploi des personnes handicapées	DGE/MFPTRAPS	PTF	Réalisée
10.	Organisation de visite d'étude sur la gouvernance de la migration de travail	DGE/MFPTRAPS	PTF	Réalisée
11.	Finalisation et validation du programme de reconversion des diplômés de longue durée	DGE/MFPTRAPS	ETAT	Réalisée
12.	Formation des mandants tripartites sur	DGE/MFPTRAPS	PTF	Réalisée

	les techniques d'élaboration de la politique de l'emploi basée sur les données probantes			
13.	Recrutement d'un consultant pour l'évaluation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT	Réalisée
14.	Organisation des rencontres des organes de suivi de la politique nationale de l'emploi et de ses stratégies	DGE/MFPTRAPS	ETAT	Réalisée
15.	Contribution à la ratification de la convention des nations unies sur les droits des travailleurs migrants et les membres de leur famille de 1990 (Plaidoyer)	DGE/MFPTRAPS	PTF	Réalisée
16.	Organisation des rencontres des organes de suivi de la PNE	DGE/MFPTRAPS	ETAT	En cours
17.	Elaboration et diffusion du rapport bilan 2019 du secteur de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT	En cours
18.	Atelier de validation du rapport l'évaluation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées	DGE/MFPTRAPS	CBM	En cours
19.	Atelier de renforcement des capacités des membres de la commission nationale de suivi de la politique de l'emploi et des cadres des structures chargées de l'emploi en élaboration et suivi-évaluation de la politique de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT	En cours
20.	Mise en place du comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle	DGE/MFPTRAPS	PTF	En cours
21.	Elaboration et validation de la politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnel (2020-2024)	DGE/MFPTRAPS	ETAT	En cours
22.	Evaluation et validation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées à l'emploi	DGE/MFPTRAPS	PTF	En cours

23.	Atelier d'appropriation des instruments financiers de promotion de l'emploi par les jeunes entrepreneurs	DGE/MFPTRAPS	ETAT	En cours
24.	Poursuite de la vulgarisation de la stratégie nationale de migration professionnelle et son plan d'action opérationnel dans les régions Maritimes, Plateaux, Centrales, Kara et Savanes	DGE/MFPTRAPS	PTF	En cours
25.	Le câblage internet du bâtiment de la DGE	DGE/MFPTRAPS	ETAT	Non réalisée
26.	Elaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de migration professionnelle	DGE/MFPTRAPS	PTF	Non réalisée
27.	Organisation de plateformes d'échanges et de discussions sur les questions de l'emploi.	DGE/MFPTRAPS	ETAT	Non réalisée
28.	Promotion de 10 ESOP (4 sojas; 2 miels, 2 ananas, 1 manioc, 1 arachide)	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
29.	Subvention pour le lancement des deux unités agro-industrielles d'Adéticope et de Yélivo	PASA/MAPAH	IDA	Non réalisée
	Appui aux anciens micro-projets les plus performants pour leur mutation en PME	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
30.	Sélection et financement des sous-projets productifs	PASA/MAPAH	IDA/ETAT	Réalisée
31.	Travaux de construction de trois magasins de 300 tonnes et d'un magasin de 150 tonnes avec blocs administratifs ; d'une agora; de six hangars, d'une aire de séchage et d'une clôture	PASA/MAPAH	ETAT	En cours
32.	Soutien à la production des variétés de café arabica et arabusta en voie de disparition (appuyer l'installation de 5 hectares)	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
33.	Appui à l'opérationnalisation des sites ZAAP anacarde	PASA/MAPAH	IDA	Non réalisée ⁵
34.	Appui à l'opérationnalisation des sites ZAAP agrumes	PASA/MAPAH	IDA	Non réalisée ⁶

⁵ Activité annulée dans le PTBA 2019 révisé

⁶ Activité annulée dans le PTBA 2019 révisé

35.	Appui à la mise en place d'un système permanent de collecte de données économiques et de productions dans les fermes piscicoles	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
36.	Construction de magasins et bureaux pour les comités de gestion de Nangbéto	PASA/MAPAH	IDA	Non réalisée ⁷
37.	Construction d'une poissonnerie au profit de la Scoops MONKPAAD	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
38.	Appui à la mise en place de 300 unités d'élevages commerciaux	ICAT/ MAPAH	IDA	Réalisée
39.	Construction des aires d'abattage (abattoir de type D)	ONAF/DE/PASA/ MAPAH	IDA	En cours
40.	Aménagement des voiries internes des aires abattages	ONAF/DE/PASA / MAPAH	IDA	En cours
41.	Construction de trois petites chambres froides de 25 m ²	ONAF/DE/PASA / MAPAH	IDA	En cours
42.	Travaux de forage du MAEP avec système d'alimentation en eau de tous les bâtiments	PASA/ MAPAH	ETAT	Non réalisée ⁸
43.	Aménager les bas-fonds de type 1	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt	En cours
44.	Aménager les bas-fonds de type 2	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt	En cours
45.	Construction des magasins et hangars	PADAT/ MAPAH	Gvt/ BOAD/BI DC	En cours
46.	Construire 40 les abris d'équipements de transformation	PADAT/ MAPAH	BOAD/BI DC/Gvt	En cours
47.	Réaliser les adductions d'eau sur la station d'Avétonou	PPAAO/ MAPAH	ETAT	En cours
48.	Réhabiliter le système d'irrigation sur 3 ha à Tové	ITRA/ MAPAH	ETAT	En cours
49.	Aménager une éclosérie à la station de recherche halieutique d'Agbodrafo	ITRA/ MAPAH	IDA	Réalisé
50.	Construire 3 serres sur les stations de recherche de Davié et Ativimé	ITRA/ MAPAH	IDA	Réalisé
51.	Réaliser les travaux additionnels des Centres de formation agricole de Kamina et Tamboang	ICAT/ MAPAH	ETAT	Réalisé
52.	Construire 20 BTA et PTA pour la ZAAP de Pya	PPAAO/ MAPAH	ETAT	En cours
53.	Construire la clôture du parc à bois d'anacarde à Sotouboua	ITRA/ MAPAH	IDA	Réalisé
54.	Financer le sous projet commissionné sur la création d'une filière apicole	PPAAO/ MAPAH	IDA	Réalisé

⁷ Marché annulé dans le PPM 2019

⁸ Contrat du marché annulé en 2019

	moderne et l'installation des jeunes apiculteurs			
55.	Financer le sous projet commissionné sur la diffusion des poules SASSO et WASSASSE	PPAAO/ MAPAH	IDA	Réalisé
56.	Produire les alevins (tilapia 100 000, clarias 100 000, géniteurs tilapia 10 000)	PPAAO/ MAPAH	IDA	Réalisé
57.	Promouvoir l'emploi des jeunes dans l'entretien des vergers d'anacarde (Acquisition des kits/matériel de rajeunissement des vergers, identification, formation et équipement des jeunes pour couvrir 6 000 ha)	PPAAO/ MAPAH	IDA	En cours
SECTEUR FORMATION				
1.	Réviser la loi portant statut des universités publiques du Togo	SG/MESR	ETAT	En cours
2.	Réviser le statut des enseignants du supérieur	SG/MESR	ETAT	En cours
3.	Elaborer le décret portant réglementation de l'enseignement supérieur privé	SG/MESR	ETAT	En cours
4.	Elaboration de la politique nationale de la recherche du Togo	SG/MESR	ETAT	En cours
5.	Elaborer les projets de décret portant création de l'agence nationale d'assurance qualité	SG/MESR	ETAT	En cours
6.	Elaborer le projet de décret portant statut des chercheurs fonctionnaires	SG/MESR	ETAT	Non réalisée
7.	Mise en œuvre du projet Galilée	SG/MESR	ETAT	En cours
8.	Production de l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2017/18	DPPE/MESR	ETAT	Réalisée
9.	Formation des conseillers agricoles de l'UTCC sur les logiciels SPSS, l'échantillonnage et les analyses statistiques	PASA/MAPAH	IDA	Non réalisée ⁹
10.	Initiation des jeunes femmes à la transformation artisanale des fèves de cacao	PASA/MAPAH	IDA	
11.	Formation de 147 élus de 21 SCPCC/USCPCC EVENYO "COOP-CA" sur le manuel de procédures de contrôle interne	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
12.	Formation de 161 élus de 23 SCPCC/USCPCC ADIAVU "COOP-CA" sur le manuel de procédures de contrôle interne	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée

⁹ Activité annulée dans le PTBA 2019 révisé

13.	Organisation d'un atelier de formation sur les techniques d'animation de groupes et technique de tenue de réunion des assemblées générales	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
14.	Formation des nouveaux administrateurs à la gestion de la société cotonnière	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
15.	Formation des nouveaux administrateurs des faitières des OPC sur la gestion coopératives (explication des textes organiques et vulgarisation du nouveau manuel de procédures)	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
16.	Formation des pisciculteurs	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
17.	Formation en alimentation et qualité de l'eau en aquaculture	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
18.	Formation en élevage en cages flottantes	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
19.	Formation en hygiène et sécurité sanitaire dans la production du poisson	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
20.	Formation sur les bonnes pratiques de transformation du poisson	PASA/MAPAH	IDA	Réalisée
21.	Identification et formation des bénéficiaires des élevages commerciaux	ICAT/ MAPAH	IDA	Réalisée
22.	Formation des éleveurs bénéficiaires de géniteurs de rétrocession	ICAT/ MAPAH	IDA	Réalisée
23.	Formation des techniciens de l'ICAT sur les thématiques liées aux PME	ICAT/ MAPAH	IDA	Réalisée
24.	Formation des anciens éleveurs commerciaux sur la création et la gestion d'une entreprise	ICAT/ MAPAH	IDA	Réalisée
25.	Formation des leaders des unions préfectorales et des différents collèges (éleveurs, transformateurs et commerçants) des filières volaille et petit ruminant sur l'éducation/principes coopératifs et la bonne gouvernance	ICAT/ MAPAH	IDA	Non réalisée ¹⁰
26.	Formation des techniciens de l'ICAT sur le marketing, la négociation commerciale le plaidoyer et les normes de qualité des produits agricoles	ICAT/ MAPAH	IDA	Non réalisée ¹¹
27.	Renforcement de compétences du personnel financier et comptables du MAEP dans l'élaboration et suivi des budgets, des procédures de gestion des dépenses publiques et l'utilisation de la plateforme de saisie des engagements :	DAF/ MAPAH	IDA	Réalisée

¹⁰ Activité supprimée au PTBA 2019 révisé

¹¹ Activité supprimée au PTBA 2019 révisé

	Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP)			
28.	Formation des cadres du MAEP à l'élaboration du budget programme	DAF/ MAPAH	IDA	Réalisée
29.	Formation des « mamans cantines » sur les bonnes pratiques d'hygiène et la qualité nutritionnelle	PASA/Division nutrition/ MSPS	IDA	Réalisée
30.	Former /suivre et accompagner 447 comités de gestion des OP bénéficiaires de magasins et 1200 Op bénéficiaires des équipements	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt	En cours
31.	Former 120 femmes et des jeunes en gestion des pesticides sur les quatre sites pilotes	PADAT/ MAPAH	BOAD	En cours
32.	Former 60 acteurs clés du PADAT en évaluation environnemental et en suivi de mise en œuvre Des PGES (deux ateliers régionaux)	PADAT/ MAPAH	BOAD	En cours
33.	Former 20 inspecteurs des engrais sur le contrôle qualité des engrais	PPAAO/ MAPAH	IDA	Réalisé
34.	Poursuivre les bourses pour les formations de 17 thèses de doctorat	PPAAO/ MAPAH	IDA	Réalisé
35.	Financer 11 bourses Masters dans des domaines spécifiques prioritaires pour le MAEP	PPAAO/ MAPAH	IDA	Réalisé
36.	Former 25 agents (5 par région) de l'ICAT en techniques de production avicole pour un accompagnement rapproché des producteurs	PPAAO/ MAPAH	IDA	Non réalisé
37.	Soutenir les formations continues dans les domaines spécifiques (ICAT(1), ITRA (2 technicien en maintenance labo)	PPAAO/ MAPAH	IDA	Réalisé
38.	Mettre en œuvre le volet national du projet "renforcement des capacités des acteurs de l'agriculture à l'utilisation des informations climatiques pour une plus grande résilience du secteur agricole en Afrique de l'Ouest (CaSCIERA-TA) "	PPAAO/ MAPAH	IDA	Réalisé

Source : DOE et ministères impliqués

Tableau 5 : Conventions ratifiées par le Togo

Conventions ratifiées par le Togo	Date de la ratification
N° 6 sur le travail de nuit des enfants (industrie)	07 juin 1960
N° 11 sur le droit d'association (agriculture)	07 juin 1960
N° 13 sur la céruse (peinture)	07 juin 1960
N° 14 sur le repos hebdomadaire (industrie)	07 juin 1960
N° 26 sur les méthodes de fixation des salaires minima	07 juin 1960
N° 29 sur le travail forcé	07 juin 1960
N° 81 sur l'inspection du travail	30 mars 2012
N° 85 sur l'inspection du travail (territoires non métropolitains)	07 juin 1960
N° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	07 juin 1960
N° 95 sur la protection du salaire	07 juin 1960
N° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective	08 novembre 1983
N° 100 sur l'égalité de rémunération	08 novembre 1983
N° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum)	07 juin 2013
N° 105 sur l'abolition du travail forcé	10 juillet 1999
N° 111 concernant la discrimination (emploi et profession)	08 novembre 1983
N° 122 sur la politique de l'emploi	30 mars 2012
N° 129 sur l'inspection du travail (agriculture)	30 mars 2012
N° 138 sur l'âge minimum	16 mars 1984
N° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)	08 novembre 1983
N° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail	08 novembre 1983
N° 150 sur l'administration du travail	30 mars 2012
N° 182 sur les pires formes de travail des enfants	19 septembre 2000
N° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail	30 mars 2012
Convention du travail maritime (MLC, 2006).	14 mars 2012

Source: DGT

Tableau 6 : Répartition des diplômés par options et par sexe en 2019

Option	Total des diplômés	Sexe		
		M	F	Total
IDE Kara	54	48	6	54
IDE Lomé	90	64	17	81
IDE AFAGNAN	14	3	3	6
SFE Kara	36	-	35	35
SFE Lomé	64	-	57	57
AAE	52		52	52
IAE	52	39	13	52
KINE	15	11	2	13
AHE	19	13	2	15
AEP	20	15	5	20
ODE	10	8	2	10

Sources : MSHP, 2019

Tableau 7 : Répartition par sexe et par option des diplômés de l'EAM en 2019

Option	Total des diplômés	Nationaux			Etrangers
		M	F	Total	
Cadres administratifs de soins de santé	20	12	7	19	1
Anesthésie et réanimation	5	4	0	4	1
Radiologie et imagerie médicale	12	8	2	10	2
Instrumentation chirurgicale	16	10	2	12	4
Santé mentale	13	7	2	9	4
Santé environnementale	18	14	2	16	2
Total	84	55	15	70	14

Sources : MSHP, 2019

Tableau 8 : Répartition de l'effectif du personnel de santé en formation par thème de formation en 2019

Thème de formation	Effectif en formation			Thème de formation	Effectif en formation		
	Total	F	M		Total	F	M
Santé environnementale	17	5	12	Administration générale	1	1	0
Cadres intermédiaires de santé publique	15	4	11	Anesthésie réanimation	1	0	1
Instrumentation chirurgicale	14	4	10	Angioplastie	1	0	1
soins obstétricaux	14	14	0	Assistance de direction	1	1	0
Epidémiologie de terrain intermédiaire	12	0	12	Audit et contrôle	1	0	1
Santé publique	7	0	7	Biologie de développement	1	0	1
Soins infirmiers	7	2	5	Ingénierie des systèmes d'information sanitaires	1	0	1
Logistique de santé	5	2	3	Génie bio-informatique	1	0	1
Nutrition internationale	3	0	3	Gestion de service de santé	1	0	1
Planification du développement	3	1	2	Gestion des projets de passation de marché public	1	0	1
Sciences biomédicales	3	0	3	Microbiologie	1	1	0
Biologie médicale	2	1	1	Ophthalmologie	1	0	1
Comptabilité, Audit et Contrôle	2	0	2	Qualité, sécurité et environnement	1	0	1
Développement en santé	2	0	2	Radiologie imagerie médicale	1	1	0
Entretien routier	2	0	2	Epidémiologie et bio statistique	1	1	0
Génie civil	2	0	2	Socio anthropologie	1	0	1
Hépto-gastro-entérologie	2	1	1	Toxicomanie	1	0	1
Santé mentale	2	1	1				
Total					131	38	93

Sources: MSHP, 2019

Tableau 9 : Résultats du baccalauréat par série et par sexe session de 2019

SERIE	PRESENTS			ADMIS			TAUX (%)		
	FEMININ	MASCULIN	TOTAL	FEMININ	MASCULIN	TOTAL	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
A4	1 4782	23 119	37 901	8 799	13 554	22 353	59,5%	58,6%	58,98%
C	94	320	414	91	291	382	96,8%	90,9%	92,27%
D	7 537	17 868	25 405	2 749	7 036	9 785	36,5%	39,4%	38,52%
E	01	18	19	01	16	17	100,0%	88,9%	89,47%
F1	02	62	64	02	51	53	100,00%	82,3%	82,81%
F2	05	160	165	02	55	57	40,0%	34,4%	34,55%
F3	17	466	483	12	396	408	70,6%	85,0%	84,47%
F4	23	375	398	11	181	192	47,8%	48,3%	48,24%
G1	2 085	72	2 157	1 750	62	1 812	83,9%	86,1%	84,01%
G2	2 185	2 262	4 447	1 507	1 636	3 143	69,0%	72,3%	70,68%
G3	1 226	1 191	2 417	904	922	1 826	73,7%	77,4%	75,55%
Ti/1	0	15	15	0	15	15	100,0%	100,0%	100,00%
TOTAL	27 957	45 928	73 885	15 828	24 215	40 043	56,6%	52,7%	54,20%

Source : Direction de la planification, MESR, 2020

Tableau 10 : Répartition des inscrits et admissibles par sexe et par filière session de 2019

N° D'ORDRE	FILIERE/OPTION	INSCRITS			ADMISSIBLES			TAUX D'ADMISSIBILITE		
		Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total
1	ASSISTANT D'ARCHITECTE	2	11	13		5	5	0,00%	45,45%	38,46%
2	ACTION COMMERCIALE ET FORCE DE VENTE	83	46	129	50	27	77	60,24%	58,70%	59,69%
3	ASSISTANT DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	42	17	59	15	4	19	35,71%	23,53%	32,20%
4	ARCHIVES	7	7	14	7	7	14	100,00%	100,00%	100,00%
5	ADMINISTRATEUR DES RESEAUX LOCAUX D'ENTREPRISE	17	49	66	7	18	25	41,18%	36,73%	37,88%
6	ASSURANCE	10	7	17	5	3	8	50,00%	42,86%	47,06%
7	ASSISTANT DE GESTION PME/PMI	282	51	333	143	26	169	50,71%	50,98%	50,75%
8	COMMUNICATION DES ENTREPRISES	162	89	251	105	53	158	64,81%	59,55%	62,95%
9	COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES	322	236	558	105	81	186	32,61%	34,32%	33,33%
10	COMMERCE INTERNATIONAL	90	71	161	57	36	93	63,33%	50,70%	57,76%
11	DEVELOPPEUR D'APPCLICATION	11	73	84	6	37	43	54,55%	50,68%	51,19%
12	DEVELOPPEMENT LOCAL	14	8	22	9	4	13	64,29%	50,00%	59,09%
13	DOCUMENTATION	2		2	1		1	50,00%	-	50,00%
14	ELECTROMECHANIQUE		27	27		15	15	0,00%	55,56%	55,56%
15	ELECTROTECHNIQUE	5	135	140	3	94	97	60,00%	69,63%	69,29%
16	FINANCE BANQUE	56	43	99	37	23	60	66,07%	53,49%	60,61%
17	GENIE CIVIL	40	215	255	9	66	75	22,50%	30,70%	29,41%
18	GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES	8	6	14	1	2	3	12,50%	33,33%	21,43%

19	HEBERGEMENT	7	1	8	3	1	4	42,86%	100,00%	50,00%
20	JOURNALISTE REPORTER D'IMAGES	6	3	9	1	2	3	16,67%	0,00%	33,33%
21	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1	29	30	1	23	24	100,00%	79,31%	80,00%
22	PRISE DE VUES		2	2		1	1	0,00%	50,00%	50,00%
23	RADIO	1	2	3		1	1	0,00%	50,00%	33,33%
24	REALISATION		7	7		6	6	0,00%	85,71%	85,71%
25	RESTAURATION	80	68	148	62	57	119	77,50%	83,82%	80,41%
26	SECRETARIAT COMMERCIAL BILINGUE	81		81	31		31	38,27%	0,00%	38,27%
27	SECRETARIAT DE DIRECTION	389	8	397	182	5	187	46,79%	62,50%	47,10%
28	TELECOMMUNICATION	7	31	38	5	21	26	71,43%	67,74%	68,42%
29	TOPOGRAPHIE	1	22	23		9	9	0,00%	40,91%	39,13%
30	TOURISME ET LOISIR	12	1	13	7		7	58,33%	0,00%	53,85%
31	TRANSPORT LOGISTIQUE ET TRANSIT	84	145	229	50	77	127	59,52%	53,10%	55,46%
32	TELEVISION	1	1	2			0	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL		1823	1411	3234	902	704	1606	49,48%	49,89%	49,66%<

Source : Direction de la planification, MESR, 2020